Direction Générale des Services

P.V. N°02 XV 2023

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 22 MAI 2023

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du 16 mai 2023 pour sa seconde ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 22 mai 2023, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le 16 mai 2023.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (42) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Fanta BERETÉ, Évelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS.

Sont excusé(e)s (8) :

- David AMIEL, donne pouvoir à Catherine IBLED
- Anne-Sophie BORDRY, donne pouvoir à Louisa FERHAT
- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Marie-Caroline DOUCERÉ, donne pouvoir à Franck LEFEVRE
- Frédéric JACQUOT, donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER
- Anessa LAHOUASSA, donne pouvoir à François CONNAULT
- Isabelle LESENS, donne pouvoir à Hector VESPROUMIS
- Arthur WOLFF, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Est absent (4) :

- Nicolas JEANNETÉ
- Jean-Philippe PIERRE
- Simon VERMOREL
- Hadrien VEYSSIERE

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Monsieur Hector VESPROUMIS et Madame Anouch TORANIAN, sont désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152023002 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. 152023006 Adoption de la procédure d'urgence

M. Philippe GOUJON rapporteur.

3. Adoption du Procès-Verbal du CA-CICA du 30 janvier 2023

M. Philippe GOUJON rapporteur.

4. Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Arrondissement du 6 mars 2023

M. Philippe GOUJON rapporteur.

5. 2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

6. V152023010 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

7. V152023011 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au retour de l'architecture en pierre de taille à Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

8. V152023012 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

9. V152023013 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

10. V152023014 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à une politique de relance d'une forme d'accession sociale à la propriété et à l'accélération de la rénovation du parc social déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

11. V152023015 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

12. V152023016 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

13. V152023017 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la protection des commerces de proximité déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

14. V152023018 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la réorientation du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

15. V152023019 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP) déposé par

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

16. V152023020 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à des zones de déficits en logement privé déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème

17. 152023003 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 15ème arrondissement de l'exercice 2022

M. Grégory CANAL rapporteur.

18. 152023004 Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif

M. Philippe GOUJON rapporteur.

19. 152023005 Adoption du compte administratif 2022

M. Grégory CANAL rapporteur.

20. 2023 DLH 63 Modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Toit et Joie

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

21. 2023 DLH 73 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

22. 2023 DLH 110 Modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements pour personnes âgées demandée par Seqens Solidarités

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

23. 2023 DLH 119 Attribution d'une aide en nature à l'association Protection Civile de Paris Seine pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans le 16e, 15e et 17e arrondissements.

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

24. 2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

25. 2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

26. 2023 DVD 69 29 à 49 Quai d'Issy-les-Moulineaux, 15e – Convention d'offre de concours avec Bouygues Immobilier relative à l'opération d'aménagement de voirie et à la plantation d'arbres d'alignement

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

27. 2023 DEVE 20 Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

M. Laurent RACAPE rapporteur.

28. 2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

M. Laurent RACAPE rapporteur.

29. 2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

30. 2023 DAE 32 Conventions et subventions (337 700 €) pour dix structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables

Mme Agnès EVREN rapporteure.

31. 2023 DAE 91 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

32. 2023 DAE 99 Subvention (75.500 euros) - à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

M. Pierre MENUET rapporteur.

33. 2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

Mme Agnès EVREN rapporteure.

34. 2023 DFA 19 Résiliation de la CODP - concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le Parc André Citroën, à Paris 15e

M. Pierre MENUET rapporteur.

35. 2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

36. 2023 DAC 136 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et signature d'un avenant à la convention annuelle avec l'association Immanence.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

37. 2023 DAC 237 Subvention (3.000 euros) à une association permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle d'un prix littéraire

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

38. 2023 DAC 254 Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

39. 2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Mme Clotilde DEROUARD rapporteure.

40. 2023 DAC 321 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guem au 60 rue de la Convention à Paris 15è

Mme Clotilde DEROUARD rapporteure.

41. 2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

42. 2023 DAC 437 Subventions (12.000 euros) aux associations Poésie et chanson Sorbonne, ACE 15 et 7 B 15 au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

43. 2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

Mme Clotilde DEROUARD rapporteure.

44. 2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

45. 2023 DASCO 28 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

46. 2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

47. 2023 DFPE 27 Subvention (2 812 098 euros) et avenant n° 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

48. 2023 DFPE 32 Subvention (41 476 euros), avenant n° 3 à l'association avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15e).

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

49. 2023 DFPE 80 Subvention (81 711 euros), avenant n°3 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois, pour la Halte-garderie 189-193 rue de Lourmel (15e)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

50. 2023 DSOL 8 Subventions (128 000.00 euros) à 6 associations et avenant à CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

51. 2023 DSOL 9 Subvention (230 500 euros à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

52. 2023 DSOL 13 Subventions(146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

53. 2023 DSOL 34 Subventions (36 000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

54. 2023 DSOL 44 Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion –Convention.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

55. 2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

56. 2023 DSOL 52 Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

57. 2023 DSOL 56 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

58. 2023 DSOL 46 Aide Alimentaire. Subventions de fonct. ; et subventions d'invest.(Montant total : 121 858 euros) en faveur de personnes et de familles démunies. Avenant et conventions.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

59. 2023 DPMP 1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

60. 2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

Vœux

61. V152023021 Vœu présenté par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard.

62. V152023022 Vœu déposé par Fanta BERETE et élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à une réelle réflexion en lien avec le conseil de quartier et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe-Breteil

63. V152023023 Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à l'ouverture d'une nouvelle Maison des associations à Paris 15e

- ***Transcription des débats*** -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, veuillez regagner vos places, nous allons commencer la réunion de notre Conseil d'arrondissement qui risque d'être un petit peu intense et longue – mais vous vous en réjouissez tous comme moi – car nous allons, comme vous le savez, examiner le PLU.

1. **152023002 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Ce seront Hector VESPROUMIS et Anouch TORANIAN.

2. **152023006 Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous allons devoir adopter la procédure d'urgence puisque, comme vous l'avez constaté, nous avons reçu des projets de délibération en dehors des délais légaux. Cinq nouvelles délibérations ont été reçues mercredi, ce qui témoigne à nouveau de dysfonctionnements des services de la Ville qui ne peuvent pas, comme à chacune de nos séances, respecter les délais alors même que le nombre de séances a été réduit de façon assez drastique comme vous avez pu également le constater. De plus, la Ville nous demande de tenir nos Conseils d'arrondissement 15 jours avant le Conseil de Paris pour faciliter l'organisation de ce dernier mais ce calendrier n'est pas respecté pour l'introduction des projets de délibération en Conseil d'arrondissement – ce qui est assez fâcheux – malgré les engagements formels que je demande et qui sont réitérés par la Ville auprès de moi. En tout cas, il me reste à vous soumettre la procédure d'urgence pour, évidemment, ne pas pénaliser les services, les associations et les délibérations concernés. Qui est pour la procédure d'urgence ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Elle est adoptée pour les délibérations que nous verrons au cours de la séance de notre Conseil.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal du CA-CICA du 30 janvier 2023**

Monsieur le Maire : Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil d'arrondissement tenu en présence du CICA du 30 janvier 2023. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal du CA-CICA du 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 6 mars 2023**

Monsieur le Maire : Idem pour le procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 6 mars 2023. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

5. 2023 DU 33 – PLU – Révision – Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Monsieur le Maire : J'en viens au principal dossier de notre Conseil qui est le DU 33 sur le plan local d'urbanisme et sa révision ; l'approbation du bilan de la concertation et l'arrêt du projet. Je vais vous dire comment nous allons procéder. Comme il s'agit d'un très gros dossier qui fait 3 500 pages de prescriptions, je vais présenter la position de la Mairie du 15ème sur ce PLU, notamment concernant le 15ème mais aussi de façon générale. Ensuite, s'exprimeront après moi les présidents des groupes. Après quoi, les autres orateurs s'exprimeront dans un ordre que nous essaierons de rendre objectif puisque nous en avons tout de même une bonne vingtaine. Merci d'être assez court même si je sais bien qu'il y a beaucoup de choses à dire. Les Adjoints de quartier qui souhaitent s'exprimer le feront en fin de débat. Ensuite, 15 vœux ont été déposés par l'exécutif municipal du 15ème. Pour nous faire gagner du temps, ceux-ci ne seront pas discutés individuellement mais évoqués par les Adjoints dans le cadre de leur domaine de compétence. Ils seront tous votés en bloc et sans débat avec peut-être avant une explication de vote générale des uns et des autres. Voilà un peu la façon dont nous allons procéder.

Je vais vous présenter ce PLU bioclimatique, en tout cas la conception qui est la nôtre en Mairie du 15ème. La Ville de Paris a lancé dès 2020 une procédure visant à élaborer un PLU bioclimatique qui va dessiner le Paris des 20 prochaines années. C'est la raison pour laquelle il s'agit d'un projet d'une importance absolument capitale pour notre ville. Pour ce qui nous concerne, nous demandions cette révision depuis fort longtemps, d'autant plus que les modifications qui ont été apportées au PLU précédent en septembre 2009, février 2012 et juin 2015 ne se révélaient pas pertinentes, selon nous, au regard des difficultés auxquelles nous faisions face, liées notamment à la taille de l'arrondissement le plus peuplé de Paris (près d'un quart de million d'habitants).

Cette révision générale prend donc en compte les enjeux de la transition écologique et a fait l'objet d'une large consultation des habitants dans différents temps de concertation au cours de ces deux dernières années via le site idée.paris.fr, des ateliers participatifs, des réunions publiques, des marches exploratoires, les conseils de quartier, un CICA en présence des associations le 30 janvier dont nous venons de voter le procès-verbal. C'est d'ailleurs un des seuls, voire le seul, à Paris qui était dédié à cette révision. Les participants, très nombreux, ont pu s'exprimer sur les changements et les évolutions à l'échelle de leur rue ou de leur quartier sur, par exemple, l'identification des parcelles à végétaliser et des espaces paysagers à protéger, la protection du patrimoine paysager, le renforcement de la protection des formes urbaines et du patrimoine en proposant de protéger, par exemple, un bâtiment ou une façade, la protection du commerce et de l'artisanat, l'identification des besoins d'équipements publics en proposant d'inscrire, par exemple, une réserve pour équipement sur une parcelle et les réserves pour logement.

Avec mes équipes, sous la conduite de Claire de CLERMONT-TONNERRE que je remercie du travail gigantesque accompli, nous avons établi une liste de prescriptions localisées qui nous paraissent nécessaires à l'évolution de notre arrondissement. Si nous avons obtenu satisfaction sur certains points – il faut le souligner tout de même –, le projet global qui nous est présenté par la Ville de Paris ne répond pas à la vision que nous portons sur le 15ème. Plusieurs difficultés majeures subsistent en effet. D'abord, le logement ; je commencerai par ce problème numéro un. Outre la politique de préemption d'immeubles à marche forcée et à des prix démesurés – je vous rappelle qu'il s'agit d'un budget de 200 millions d'euros qui y est consacré et sans aucune concertation – et de

conventionnement développée par la Ville qui substitue, pour nous, simplement une population à une autre, des dizaines et des dizaines de nouvelles réserves pour logements sociaux sont proposées dans le futur PLU portant, là aussi sans aucune consultation des propriétaires concernés – ce que l'on pourrait presque assimiler à de la spoliation – le nombre de pastillages à 79 dont 73 à destination sociale et six avec une prescription en BRS (bail réel solidaire) auxquels s'ajouterait entre autres une disposition qui concerne la majeure partie du 15ème, soit l'obligation tout à fait irréaliste de réaliser 35 % de logements sociaux dans toute nouvelle construction privée de plus de 500 m². Cela équivaut à dissuader la construction privée plutôt qu'à l'encourager, ce qui serait indispensable. Cette norme exorbitante conduira à une surreprésentation d'une population fragilisée et précaire pour une offre d'équipements publics et d'accompagnement social quasi constante sinon en régression. Par ailleurs, je déplore qu'une catégorisation inadéquate des logements sociaux et ne tenant pas compte des besoins individuels n'intègre pas suffisamment les familles des classes moyennes qui quittent massivement l'arrondissement comme elles quittent tout Paris d'ailleurs, créant un grave déséquilibre sociologique voire un phénomène de quasi-ghettoïsation, en tout cas de précarisation aggravée dans plusieurs secteurs du 15ème, déjà pourtant en grande difficulté, qui compte désormais plus de logements sociaux que le 18ème et qui de ce fait s'apprêtent à être intégrés en politique de la ville. Leur quasi-doublement en 20 ans, soit la hausse la plus rapide à Paris, accentue également la tension sur les équipements publics qui se dégradent plus vite et que nous avons beaucoup plus de mal à entretenir faute de moyens budgétaires suffisants. À titre d'exemple, l'offre sportive du 15ème est inférieure à la moyenne parisienne avec 2,4 équipements de plein air pour 10 000 habitants contre 2,7 en moyenne pour Paris déjà très en dessous de nombre de grandes Villes européennes.

La grande question est finalement de savoir si ce PLU dégradera le mode de vie des habitants. Le 15ème dispose de 33 équipements publics pour 10 000 habitants contre 45 pour Paris. Si la Ville continue dans cette direction, nos concitoyens bénéficieront proportionnellement de moins de crèches, de moins de jardins, de moins de grands équipements publics et leurs conditions de vie se détérioreront d'autant plus que l'accompagnement social de familles en difficulté, en croissance exponentielle dans l'arrondissement, très insuffisant non seulement ne progresse pas mais se réduit. Là aussi, je ne citerai qu'un seul exemple : la réduction de huit à deux médecins scolaires voilà quelques années.

Cela me conduit au nom de l'exécutif municipal à formuler plusieurs propositions : d'abord favoriser une réelle mixité sociale par la multiplication de programmes en logement intermédiaire et en bail réel solidaire, BRS qui devrait atteindre, selon nous, 1 % du logement social dans tout Paris. Non seulement nous devons être en mesure de loger les familles des classes moyennes – je crois que c'est un objectif à tous mais encore faut-il s'en donner les moyens – mais nous avons aussi besoin d'une offre appropriée et importante pour étudiants – notre arrondissement se transforme en un arrondissement universitaire –, pour chercheurs, personnels de santé, enseignants, auxiliaires de puériculture, infirmières, policiers, etc. J'ai d'ailleurs voulu que tous ces professionnels soient prioritaires dans le règlement intérieur de notre commission d'attribution de logements sociaux. De surcroît, il nous faut continuer à encourager le développement d'une large offre de soins et aussi d'hébergement pour permettre à nos aînés de rester dans le 15ème.

La création d'équipements municipaux doit donc accompagner les opérations d'urbanisme : établissements de petite enfance – à condition de trouver du personnel –, écoles, terrains de jeu, gymnases auxquels s'ajoute une demande très forte de locaux associatifs supplémentaires. Or, en l'état, le compte n'y est pas. Notre demande ancienne d'une deuxième maison des associations est restée lettre morte. Nous y reviendrons en réponse à un vœu un peu surprenant des Verts – je l'avoue, chère Aminata – qui devrait plutôt s'adresser à l'exécutif parisien – je me permets juste un petit conseil d'orientation – dont vous faites, me semble-t-il, partie et cela permettrait d'unir nos efforts aux vôtres. Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et non de continuer à les entasser massivement pour faire du chiffre, je demande la suppression ou du moins la diminution drastique du nombre de terrains frappés par des réserves de logements sociaux, qui est une atteinte à la propriété privée, et l'extension des emplacements destinés à des équipements publics au profit de tous.

Une deuxième menace de ce PLU, à laquelle les Verts auraient dû être sensibles me semble-t-il depuis qu'ils ont laissé passer sans vergogne la Tour Triangle, a trait à la densification. Le PADD est contradictoire là-dessus. Cette tour écrase les espaces verts ou de respiration et altère notre patrimoine bâti supprimant l'identité faubourienne de notre arrondissement. Des POS (plans d'occupation des sols) de quartier porteraient une vision, semble-t-il, plus fine et respecteraient davantage les tissus urbains : restaurer, oui ; rénover, oui ; entretenir les ensembles immobiliers et notamment sociaux qui le sont insuffisamment, oui plutôt que de raser, densifier et effacer notre mémoire collective et urbaine. Dans tous les cas – je parle pour l'Urbascore – intégrer les critères de bruit mais aussi l'ensoleillement et l'éclairement pour déterminer la hauteur des immeubles et descendre au-dessous des plafonds de hauteur chaque fois que possible, comme optimiser les flux naturels, comme utiliser des matériaux naturels et locaux telle la pierre de taille, ce qui permettrait d'ailleurs de se passer de la centrale à béton Lafarge que la Ville a malheureusement pérennisée sur les quais au lieu d'y ramener de la pleine terre comme cela aurait été souhaitable. C'est dans cet esprit de sauvegarde que nous avons formulé de nombreuses demandes de protection. S'il est vrai que le PLU en a repris un grand nombre (207) en plus des parcelles d'angle, je regrette que de nombreux autres sites n'aient pas été retenus sans que nous en connaissions d'ailleurs les raisons.

Afin que le PLU soit réellement bioclimatique, nous soutenons toutes les dispositions de lutte contre le réchauffement climatique telles la sanctuarisation des trames urbaines, des chœurs d'îlots et des espaces plantés permettant ainsi une meilleure circulation de l'air, la suppression des îlots de chaleur et la désimperméabilisation des sols afin de respecter les orientations du plan climat dont la révision est également en cours. Nous avons ainsi demandé l'inscription de nouveaux espaces verts à protéger en espaces boisés classés – aucun n'a été retenu – ou à végétaliser – et là, un tiers des emplacements réservés aux logements sociaux pourrait y être consacré, s'il s'agissait vraiment d'un PLU bioclimatique –, des continuités écologiques à sanctuariser ou à prolonger notamment en lien avec les communes voisines. Une trentaine de demandes supplémentaires porte sur des sites à classer en zone urbaine verte et/ou à végétaliser. L'inscription de quatre nouveaux espaces verts a pu ainsi être acquise comme la parcelle Javel/Blomet – nous y tenons beaucoup –, un nouvel espace aux Périchaux, etc. À ces jardinets s'ajoute l'enracinement de 684 espaces végétalisés mieux protégés – c'est une bonne chose – qui contribueront ainsi au rafraîchissement de l'arrondissement.

Vous le savez, je suis comme vous tous, j'imagine, extrêmement attaché à la préservation des arbres et espaces verts existants ainsi qu'au renforcement de la végétalisation notamment en pleine terre. On ne doit pas compter en nombre d'arbres mais en volume foliaire, ce qui est très différent. Quelques exemples : je réitère la demande que le réservoir de Grenelle soit végétalisé et non transformé en bassin de pisciculture ; je plaide pour le classement de l'ancienne petite ceinture en espace vert, pour que la cour du 9–11 Alleray soit débitumée et plantée, que le square du Clos-Feuquières soit étendu, que la totalité de l'héliport et pas seulement la moitié soit végétalisée, paysagée et accueille de nouvelles activités sportives. D'ailleurs, une inquiétude nouvelle vient de se faire jour sur cet héliport qui tient au projet d'y faire atterrir les eVTOL – les taxis volants – pour les JO auxquels nous sommes opposés. En complément, doivent se développer le jardinage participatif et l'agriculture urbaine à l'image des 1 430 m² du centre sportif Lenglen mais aussi et surtout des plantations d'arbres en pleine terre partout où cela est possible. Il s'agit d'un axe général de notre politique sur notre territoire.

Un autre point essentiel porte sur la protection des petits commerces, notamment alimentaires. Avec 4 580 commerces, c'est un riche tissu commercial qui s'étend notamment le long des rues Lecourbe, Vaugirard, Cambronne, Commerce, Convention, Saint-Charles, Lourmel, etc. Si le 15ème englobe un linéaire de 26 300 m² protégés, sept nouveaux linéaires sont à l'étude afin de préserver les commerces de proximité en pied d'immeubles, permettre le maintien des professions libérales, notamment de santé, et surtout éviter leur transformation en meublé de tourisme ou en hébergement hôtelier. Je signale que je donne des avis défavorables à chacune des propositions qui me sont faites de transformation en hébergement hôtelier. Alors que le parc de bureaux est à saturation et que nombre d'entreprises plébiscitent le 15ème avec pour notre arrondissement comme partout dans l'Ouest parisien une destination habitat, la Mairie centrale tend, hélas, à restreindre le 15ème à une zone uniquement résidentielle, amoindrissant considérablement son dynamisme économique, entravant la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises. La servitude de mixité fonctionnelle et le pastillage vont entraîner la délocalisation de très nombreux emplois parisiens – des dizaines de milliers – avec un effet immédiat sur l'investissement et la dévalorisation des actifs. Je n'hésite pas à dire que ce PLU, à l'instar du précédent de 2006 – il n'y a pas de changement et une certaine cohérence de la politique municipale parisienne – peut ainsi être, hélas, qualifié d'antiéconomique, risquant de mener à l'effondrement de l'économie parisienne et à son déclassement international. En revanche, quelle idée de défigurer Paris avec un projet rejeté par tous – la Tour Triangle – totalement incompatible avec le PLU bioclimatique ! Quelle incohérence ! J'ajouterai, dans l'incohérence, le gel dans ce PLU des projets de rénovation énergétique des entreprises par la suppression du bonus de constructibilité de 10 % de la SPE.

Le projet de PLU bioclimatique comportant quatre OAP (orientations d'aménagement et de programmation) dans le 15ème, c'est-à-dire le plus grand nombre à Paris, je voudrais souligner quelques points de vigilance – parce que nous sommes d'accord sur l'ensemble de ces OAP – sur lesquels nous ne manquerons pas de revenir devant notre Conseil d'arrondissement lors de l'examen du PLU définitif et de ses différentes OAP ; même si certaines sont déjà passées devant notre Conseil. La première OAP concerne 9 ha de Montparnasse. Je me bats depuis des années pour donner un nouveau visage à ce quartier où il faut passer d'un urbanisme sur dalle, minéral, obsolète, dépassé à un urbanisme sur rue, végétalisé. En revanche, je conteste les aménagements de voirie envisagés dans le 14ème, non pas sur le fond, mais parce qu'ils nous feraient supporter des

reports de circulation dont on ne nous a pas dit comment nous pourrions les alléger notamment sur la rue de l'Arrivée, le boulevard Pasteur, le pont des Cinq-Martyrs.

La deuxième OAP reconfigurera sur 50 ha – excusez du peu – le secteur Brancion/Bartholomé avec la reconstruction de plusieurs équipements publics dont le groupe scolaire en éducation prioritaire, de nouvelles continuités vertes, l'amélioration du cadre de vie des habitants et des logements sociaux, une offre de logements accessibles aux classes moyennes, une dynamisation de l'activité économique. Tout cela va, pour le moment, dans le bon sens.

La troisième OAP porte sur le secteur Beaugrenelle/Front de Seine. Je sais combien les résidents des tours y sont attentifs – nous avons d'ailleurs eu une réunion encore récemment – raison pour laquelle nous nous sommes employés à la faire évoluer dans le bon sens – il y a eu des avancées – afin de végétaliser les toitures des bâtiments bas, d'interdire toute excroissance au-dessus des 12 m, de limiter la constructibilité à la surface nécessaire pour réduire les accès dysfonctionnels et les secteurs anxiogènes mais néanmoins de permettre la rénovation des bâtiments dégradés comme Covivio. Enfin, les nuisances sonores et la sécurité doivent être mieux prises en compte en particulier aux abords du stade Mourlon et du square Béla-Bartók.

La quatrième OAP, que nous avons d'ailleurs votée en Conseil de Paris, porte sur le site héliport/Lenglen/Aquaboulevard/Frères-Voisin. En raison d'un PLU qui se veut bioclimatique et qui s'inscrit à horizon 2030 voire au-delà, la reconquête totale – je le répète et je ne le redirai jamais assez – des 7,5 ha du site de l'héliport doit être notre objectif à tous ; ambition que je porte depuis 12 ans – un peu seul d'abord et ensuite avec l'aide de la Ville – afin que les Parisiens du 15ème et les Parisiens tout court bénéficient d'un vaste espace paysager et dédié au sport et à la promenade au lieu des deux parcelles – c'est mieux que rien, certes – totalisant 3,5 ha qui ont été lâchées avec peine par l'État. J'espère que ce dernier pourra modifier sa position là-dessus ; en tout cas, je le souhaite ardemment. J'ai d'ailleurs eu une discussion avec le Préfet de région.

Pour conclure, je voudrais insister sur la nécessité, *in fine*, de respecter l'identité de l'arrondissement et de préserver l'équilibre entre les logements, les catégories socioprofessionnelles et l'activité économique du 15ème. Pour répondre aux besoins, il est indispensable de développer les équipements publics, cesser de densifier, préserver la pleine terre, les cœurs d'îlot et la biodiversité. En dépit de l'aspect technique du sujet, il est essentiel que la mobilisation lors de l'enquête publique à l'automne soit la plus large possible. Je lance donc un appel à la population parisienne ; ils sont sûrement des milliers et des milliers à nous regarder sur Internet. Il s'agira alors pour chacun et chacune d'entre nous de s'exprimer sur le contenu de ce nouveau PLU dont l'exécutif parisien semble envisager l'application à l'été 2024. En revanche, j'entends dès la rentrée de septembre présenter dans le détail lors de réunions publiques et dans le cadre des conseils de quartier notamment l'ensemble des dispositions que ce document très technique contient afin que l'ensemble de nos concitoyens soit vraiment éclairé et prenne la mesure des prescriptions très nombreuses qui pèseront sur leur cadre de vie dans les années à venir. L'enquête publique annoncée dans cette délibération pour début 2024 donnera donc à chacun une nouvelle opportunité de s'exprimer et notamment, je l'espère, en vue de lutter contre la densification et la bétonisation, de loger mieux et loger prioritairement – j'insiste lourdement là-dessus – ceux qui font fonctionner notre ville, d'y restaurer la qualité de vie, de végétaliser, de préserver les activités économiques, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'anticiper le changement climatique et de sublimer, en quelque

sorte, l'esthétique parisienne. Il est malheureusement clair aujourd'hui, même s'il y a un certain nombre d'avancées, que le compte n'y est pas et qu'il faudra pour sortir Paris du déclin et de l'affaiblissement lancer une nouvelle révision du PLU mais pour cela, nous devrons attendre l'alternance de 2026. Je vous remercie.

Applaudissements.

Je passe maintenant la parole à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, nous avions un peu l'impression qu'il s'agissait d'un meeting. Nous allons revenir sur des points car j'ai l'impression que nous n'avons pas lu le même PLU exactement et il y a beaucoup de choses que vous appelez de vos vœux qui sont déjà contenues dans ce que nous proposons. Je suis donc un petit peu étonné sur certains points. De plus, il y a évidemment des points qui sont nos lignes de fracture habituelles qui se concrétisent par ce PLU. Nous voyons là qu'il y a deux visions de la ville qui s'opposent.

Après trois ans de travail et la mobilisation de milliers de Parisiennes et Parisiens, d'acteurs professionnels, de l'expertise administrative majeure de la Ville en la matière, ce PLU est la concrétisation dans le droit de l'ensemble des innovations proposées par la Ville de Paris depuis 2014 : les externalités positives des projets de construction sur le modèle des fameux Réinventer Paris – nous le verrons plus tard dans ce Conseil, notamment avec l'immeuble EDA –, les quais de Seine, les placettes, les rues reconnues comme espaces verts, la fin du béton, l'intégration de l'ensemble des normes bioclimatiques, l'accélération de la politique de création de logements sociaux avec un rééquilibrage Est/Ouest nécessaire, la persistance du rôle de Paris comme impulsion mondiale d'un urbanisme protecteur, écologique, innovant qui inspire le droit avec une étape « héritage J.O. » majeure avec la protection dès aujourd'hui des Parisiennes et des Parisiens contre les effets du marché et la préfiguration concrète et réglementaire du plan climat pour une capitale et une métropole vivable et solidaire dans les prochaines années.

C'est la création de toujours plus de logements sociaux. Il s'agit d'une volonté nécessaire. Contrairement à ce que vous avez dit, les logements sociaux s'adressent aux classes moyennes. Je pense que ma collègue Madame BOSCHERON y reviendra mais il ne faut pas laisser penser que cela ne s'adresse pas aux classes moyennes. Plusieurs mécanismes pour cela seront détaillés : la création de la servitude de mixité fonctionnelle, c'est-à-dire que tout projet de plus de 5 000 m² doit consacrer 10 % de sa surface – cela est tout de même pour les très gros projets – 1 000 biens pastillés sur Paris logement social – pour beaucoup, il s'agit d'immeubles de bureaux avec des critères stricts – et trois zones contre deux avant (pas de déficit, déficit et hyper-déficit), ce qui est une nouveauté. Cela est important parce que vous dites qu'il s'agit d'un PLU qui veut faire du résidentiel et qui va contre l'attractivité économique. Nous ne sommes pas d'accord avec vous sur ce point. L'attractivité économique a besoin que les gens qui font marcher la ville puissent se loger. Il est inexact de penser que les serveurs des cafés, que les gens qui travaillent dans les commerces arrivent à se loger dans le parc privé. Non, ils sont pour beaucoup éligibles au logement social ; je ne parle pas évidemment des infirmiers, des professeurs et de tous ceux qui font marcher la ville. Les premières lignes, comme on les a appelés au temps du Covid, ont besoin de se loger à Paris, de ne pas être parqués en banlieue. Pour cela, il faut du logement social et 70 % y sont éligibles. Le principe de Réinventer Paris et donc des externalités positives sera généralisé dans ce PLU à toutes les constructions grâce à leur

valorisation dans le droit. Les externalisations positives, pour ceux qui n'entendent pas ce terme un peu barbare, c'est quand un projet amène avec lui des innovations écologiques au service des habitants au-delà du projet lui-même et dans son périmètre.

Il s'agit d'un PLU bioclimatique : un travail important sur les espaces verts avec la cible de 300 ha d'espaces verts supplémentaires pour atteindre 10 m² par habitant, ce qui est préconisé par l'OMS. Dans le 15ème, c'est la création d'un grand parc qui est celui de l'héliport ; vous y êtes abondamment revenu. Je ne veux pas faire trop long là-dessus mais nous nous sommes battus à vos côtés pour que cet héliport, à côté du quartier populaire des Frères-Voisin, devienne un grand parc ; cela figurait dans nos programmes de campagne à tous depuis plusieurs mandatures. C'est l'État qui bloque les choses, comme vous le savez bien. Je ne cesse de m'étonner car vous avez tout de même un premier Adjoint qui est proche du ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas de basse politique de dire cela. C'est simplement un étonnement. Je me demande comment il se fait que vous n'ayez pas un canal qui permet de convaincre ce Ministre de l'Intérieur qu'il faut...

Monsieur le Maire : Nous avons un canal, mais ce n'est pas celui-là.

Monsieur SITBON : Je ne voulais pas faire un jeu de mots là-dessus. Je veux que l'on s'attache au fond de ce que je dis et le fond de ce que je dis, c'est qu'il faut seulement que vous essayez de convaincre vous aussi le Ministre de l'Intérieur et ne pas rejeter la faute sur la Ville qui a tout essayé à vos côtés là-dessus.

Monsieur le Maire : Entre nous, c'est juste le Ministre des Transports et non pas celui de l'Intérieur qui gère l'héliport. J'ai d'ailleurs des entretiens avec lui à ce sujet.

Monsieur SITBON : Si vous avez l'oreille des ministres, je vous enjoins...

Monsieur le Maire : En tout cas, je leur parle.

Monsieur SITBON : J'espère que vous les convaincrez. En tout cas, nous avons fait tout ce que nous avons pu et nous allons tout de même avoir 3,5 ha d'espaces verts qui vont être rendus. Et puis, il y a :

- des espaces verts protégés, parce que les 300 ha ne seront pas des créations de parcs ou de jardins ; nous ne pouvons pas faire cela. En revanche, il s'agit de désimperméabiliser massivement, d'imposer la pleine terre dans les nouvelles opérations, de débitumer massivement et de fortement l'inciter voire à l'obliger. Dans le plan pluie, il y a l'objectif de 40 % d'espaces déconnectés. Cela veut dire que l'eau de pluie est soit réinjectée dans le sol parce que ceux-ci sont désimperméabilisés soit récupérée sur les toits. C'est donc quelque chose qui sera figé dans ce nouveau PLU ;
- une zone UV sur les quais de Seine ;
- la sanctuarisation des rues aux écoles ;
- la lutte contre les « dark store » avec toute une politique sur la question des commerces.

Je ne peux pas vous laisser dire que c'est une politique qui va à l'encontre de l'économie et ma collègue Isabelle ROY y reviendra abondamment.

Ce n'est plus qu'en cas d'exception, par ailleurs, que l'on pourra démolir. Là aussi, il s'agit d'une innovation. Un PLU où la réhabilitation deviendra la nouvelle norme, c'est la fin de la démolition et du béton, contrairement à ce que vous avez dit, au profit de la réhabilitation, de la rénovation qui sont plus écologiques évidemment. Un financement de la rénovation thermique et de la végétalisation des copropriétés pourra se faire grâce aux surélévations qui seront conditionnées à ce gain de bilan thermique. La production d'énergies renouvelables sera obligatoire pour tous les projets de plus de 1 000 m² et le réemploi des matériaux sera fortement encouragé. Il y aura la possibilité dans certains cas de déroger à certains gabarits à condition qu'ils soient en retrait par rapport à la rue. Seulement dans trois cas : les projets de végétalisation, les projets d'énergies renouvelables mais également les projets d'espaces sportifs car cela peut être un relais d'installer dans certains cas de petits terrains de sport sur certains toits. La ville étant très dense, il faut, puisque nous voulons que les équipements soient présents pour tous les équipements, se servir aussi de cette possibilité. C'est donc la fin du béton. Nous ne pouvons pas l'interdire mais les seuils d'équivalent carbone pour chaque mètre carré construit seront si hauts que dans les faits, on sera très fortement incité pour les immeubles de bureaux et d'habitation collective – on se laisse des marges pour les équipements publics – à construire en bois ou en pierre de taille. Je ne comprends donc pas bien le vœu que vous posez sur cette question de la pierre de taille puisque cela sera très fortement incité. C'est également la fin des climatiseurs individuels qui seront interdits sur façade, sur rue hors exception extrêmement nécessaire.

S'agissant des espaces verts, ce sera conformément aux objectifs de l'OMS 10 m² par habitant. La protection des arbres est inscrite dans ce PLU, ce qui n'était pas le cas avant ; l'ensemble des arbres d'alignement qui est une vraie contrainte pour ENEDIS ou la RATP mais c'est ainsi mais il faut adapter la ville au changement climatique et nous savons que bientôt la ville fera face à des températures de 50°. Une mission de la Ville présentera un rapport, auquel nous sommes plusieurs du 15ème à avoir participé, au prochain Conseil de Paris qui va dans le sens d'un encouragement des mesures que nous votons dans ce PLU. Un périmètre de 8 m autour d'arbres remarquables qui sont identifiés sera également imposé. Et puis, les espaces de pleine terre qui, contrairement à ce que vous dites, n'empêcheront pas la construction mais la limiteront effectivement à une construction qui respecte les nouvelles nécessités de cette ville et l'adaptation de cette ville, c'est-à-dire 50 à 70 % de pleine terre sur les projets neufs avec évidemment une progressivité. Nous ne pourrons pas imposer. Il me semble que c'est au-dessus du seuil de 150 m² qu'il y a une obligation de pleine terre. En dessous, on n'a pas les mètres carrés nécessaires pour bien faire les cages escalier, etc. Dans tout projet supérieur à 150 m², il y aura donc cette obligation avec des taux progressifs. C'est le seul moyen pour que Paris tienne à 50°. De plus, dans les secteurs identifiés en hyper déficit de végétaux, les objectifs de pleine terre et la compensation en cas d'abattage d'arbres inévitable sont doublés sur la parcelle. Je ne reviens pas sur l'héliport.

Le plan local d'urbanisme bioclimatique proposera également une très forte protection de la végétation de la petite ceinture grâce à la création d'un secteur de renforcement et de protection du végétal dont celle-ci fait partie. La coupe d'arbres sur la petite ceinture sera soumise à déclaration préalable sur pratiquement l'intégralité de son tracé et fera l'objet d'une double compensation à volume foliaire équivalent – je crois que c'est cela que vous appeliez de vos vœux et c'est inscrit dans le PLU – soit, par exemple, la plantation de 32 sujets pour la coupe d'un arbre de grand développement. Il s'agit d'un dispositif qui sera de nature à protéger et à renforcer fortement la qualité de corridor écologique des talus

de la petite ceinture rendant la coupe prohibitive. Vous déposez un vœu sur cette question de la petite ceinture. La seule raison pour laquelle nous ne la classons pas en zone UV, c'est parce qu'il faut préserver la réversibilité et que la SNCF s'y oppose. Cependant, il y a tous les garde-fous pour que la petite ceinture reste ce corridor.

Le PLU propose également une zone donnée *non aedificandi* autour du périphérique afin d'accélérer sa transformation en boulevard urbain et nous savons qu'il y a une réflexion engagée et que le périphérique devra nécessairement se transformer.

Et puis, je vais terminer par le patrimoine où également un certain nombre de vos vœux et de vos propos laissent supposer que ce PLU ne s'en préoccupe pas. Ce PLU, tout en adaptant la ville et en allant vraiment vers une ville qui va profondément devenir bioclimatique, n'oublie pas son patrimoine. Les filets de hauteur des immeubles faubouriens, par exemple, seront protégés aux angles. Cela est particulièrement vrai dans le 15ème. Historiquement, les angles des immeubles faubouriens sont un petit peu plus bas. Par là, nous protégeons ce que nous voulons vraiment protéger, c'est-à-dire le dessin de la ville, tout en lui permettant d'évoluer, tout en permettant avec parcimonie et intelligence les surélévations lorsqu'elles apportent quelque chose en termes de gain de logements ou de gain d'amélioration énergétique. Les maisons d'angle seront donc protégées. Un travail conjoint de la commission du Vieux Paris et de l'agence parisienne du climat a été effectué là-dessus assez minutieusement. Il y a donc de nombreuses protections dans le 15ème. Il ne s'agit donc nullement d'effacer quoi que ce soit comme vous le disiez.

Ce sont deux visions de la ville qui s'opposent : une ville ouverte qui s'adapte à la ville de demain qui subira des pointes à 50°, qui s'apaise tout en respectant son passé ou bien une ville qui, finalement, se recroquevillerait et qui voudrait rester figée alors que les conditions climatiques et l'urgence sociale nous imposent de la faire évoluer. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Visiblement, nous pouvons nous retrouver sur un point : nous n'avons sans doute pas lu le même document. La parole est à Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, avec les élus de mon groupe Indépendants et Progressistes, nous souhaitons intervenir sur ce PLU, ce document structurant qui va penser la ville à moyen et long terme. Nous souhaitons déjà revenir sur la méthode. Nous regrettons la transmission extrêmement tardive des documents : moins de deux semaines pour l'étudier avant son passage en Conseil, c'est peu au regard de l'ensemble des sujets traités et des 3 500 pages qui le composent. Ce problème aurait pu être pallié si l'ensemble des groupes avait été associé à sa conception et si un suivi des évolutions du PLU avait été assuré et communiqué au fur et à mesure par l'exécutif.

Aujourd'hui, Paris est une des villes les plus denses du monde et pour répondre à l'ardente obligation de transformation de la ville, il aurait fallu bâtir un PLU de rupture en concertation avec tous les acteurs et pas seulement à travers des consultations dont l'échantillonnage et la faible participation posent tout de même de sérieuses questions. Le nouveau PLU met également la Ville et donc l'exécutif face à ses contradictions. Par exemple, afin de conserver une unité entre écologistes et communistes, l'exécutif municipal affiche des ambitions tout à fait contradictoires promettant à la fois de

poursuivre sa politique d'hyper-densification et d'élévation d'immeubles tout en assurant vouloir dédensifier la ville ; c'est pour le moins surprenant.

Par ailleurs, la politique du logement est pour le moins irréaliste sur certains aspects. Par exemple, pour atteindre l'objectif de 30 % de logements sociaux à horizon 2030, il est nécessaire de produire 6 200 logements sociaux, ce qui correspond en six ans à la création du nombre de logements présents dans un arrondissement comme le 5ème, c'est-à-dire 40 000 logements. Sans parler évidemment du poids financier qui continuera à peser lourdement sur les finances de la Ville au détriment de l'entretien du parc existant. C'est donc un peu comme votre grand projet de forêt urbaine : relayé à grand renfort de com mais qui était totalement irréaliste en termes de rythme et de budget. Je suis d'ailleurs intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet.

Un PLU également à rebours des considérations écologiques, de la nécessaire adaptation de notre ville aux conséquences du réchauffement climatique – voir le rapport de la MIE Paris à 50° – et animé par une politique du chiffre en matière de logement. L'exécutif a cédé à une course à l'urbanisation et autorisé un urbanisme de grande hauteur. Ainsi, la majorité s'engage sur un plafonnement de hauteur des bâtiments parisiens à 37 m, à l'instar d'ailleurs du précédent PLU adopté en 2006, alors qu'à plusieurs reprises depuis la précédente mandature l'exécutif a dérogé au PLU et donc à la hauteur de 37 m pour pouvoir autoriser des projets de tours : on peut ainsi parler de la Tour Triangle en 2013 (180 m de haut) ou encore à Bercy Charenton ou à Paris Rive Gauche dans le secteur Bruneseau. Nous pouvons donc nous poser la question de ce qui va se passer sur ce nouveau PLU. Mettre des lois, c'est très bien ; les respecter, c'est mieux.

Enfin, le recours massif au pastillage dans des quartiers comme celui de l'Opéra pour contraindre à la transformation de tout ou partie des bureaux en logements lors de projets pourrait, d'une part, entraîner un arrêt des investissements pour la rénovation énergétique du parc de bureaux parisien et pourrait également participer très fortement à une baisse de l'attractivité économique de la ville.

Une bonne nouvelle cependant : le futur PLU souhaite préserver les arbres d'alignement et en cœur d'îlot pour lutter contre les îlots de chaleur, ce qui est tout à fait louable. Mais, pour mémoire, je rappelle l'échec du premier plan arbre (plantation de seulement 20 000 arbres entre 2014 et 2020) et le retard important sur le deuxième ainsi que les centaines d'abattages d'arbres et les nombreuses tentatives de bétonner des espaces verts. Jusque-là, la politique de l'exécutif n'a donc pas permis de déminéraliser la ville. Je rappelle aussi que de nombreux arbres ont été abattus pour mener à bien les projets de la ville, comme les 76 arbres de la Porte de Montreuil abattus en 2022 ou les arbres centenaires du Champ-de-Mars dont le sort aurait été le même sans la mobilisation exceptionnelle des associations. Donc, là encore, on fait un plan arbre mais finalement on ne le respecte pas.

Sur le fond, nous reconnaissons des avancées positives de ce PLU mais, malheureusement, il ne permet pas de protéger et d'assurer une cohérence des futurs projets urbanistiques avec la richesse patrimoniale, culturelle et architecturale de Paris qui fait donc la singularité de notre capitale. Ce nouveau PLU ne sera pas celui qui permettra de renouer avec la beauté de Paris. Là encore, nous aurions pu imaginer que la Ville songe à pallier les nombreuses erreurs urbanistiques qu'elle a validées depuis 2014. Ainsi, la Ville affirme que demain le patrimoine parisien sera préservé et valorisé, que les bâtiments s'intégreront à leur environnement mais nombreux sont les projets en cours qui portent pourtant atteinte au patrimoine parisien : rappelons le mobilier du Champ-de-Mars ou, tout près de nous, les abords de Notre-Dame. Ce PLU ne garantit pas non plus

d'accélérations quant à la rénovation du parc social. Alors que les Parisiennes et Parisiens vivent aujourd'hui dans des conditions indignes en raison du retard de rénovation du parc social, ce PLU ne sera pas non plus celui d'une ambition nouvelle en la matière. Il y a donc urgence à agir et à augmenter drastiquement le nombre de rénovations de logements sociaux.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas favorablement ce projet de délibération tel qu'il est proposé aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. La parole est à Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. L'enjeu pour les écologistes est que le prochain PLU permette de prendre véritablement en compte les enjeux de justice climatique, de justice sociale et d'inégalités territoriales. Ce PLU doit nous permettre de concilier la gestion de la ville et l'urgence écologiste. Il doit garantir aux classes populaires comme aux classes moyennes le droit au logement abordable, logement résiliant sur le volet énergétique. Ce PLU doit également nous permettre de lutter contre la spéculation. Nous devons également impérativement adapter Paris aux vagues de chaleur à 50° dans le sens des préconisations de la MIE Paris 50° demandées et présidée par le groupe Ecologiste de Paris. Cela passe notamment par plus d'espaces verts, plus d'arbres, une dédensification conséquente, moins de bureaux mais du logement social idéalement diffus dans l'arrondissement pour une plus grande mixité sociale. Les écologistes ont obtenu de nombreuses avancées sur tout le territoire parisien y compris le 15ème. Le prochain PLU va nous permettre de faire du logement pour toutes et tous une priorité en mobilisant le bâti existant. Nous avons, par exemple, obtenu l'obligation de produire 50 % de logements sociaux à partir de 500 m² de construction de logements dans les zones très déficitaires et l'obligation de faire 10 % de logements dans les restructurations lourdes de bureaux. Nous ambitionnons, via le PLU, de mettre la nature au cœur de ville et de développer la biodiversité. Le prochain PLU prévoit en ce sens que chaque parcelle au-dessus de 150 m² devra inclure de 30 à 65 % de pleine terre au sol en fonction de la parcelle. Il prévoit également des objectifs de 40 % de terre perméable et 300 nouveaux hectares d'espaces verts d'ici 2040. Il prévoit également la protection de la petite ceinture pour une vraie promenade de biodiversité.

Ce projet permet également de lutter contre la densification. Cela passe notamment par une hauteur maximale de 37 m pour les tours et la préservation des cœurs d'îlot que nous avons obtenue. Et puisque la Tour Triangle a été évoquée, je rappelle que nous, les écologistes, sommes le seul groupe à avoir voté en constance contre ce projet. Il est passé grâce aux voix de la droite à laquelle vous appartenez, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Je rêve !

Madame NIAKATÉ : (...) Et nous sommes les seuls dont les élus ont été partis...

Monsieur le Maire : Je rappellerai l'historique.

Madame NIAKATÉ : (...) Au contentieux contre ce projet de densification anachronique et énergivore. Les écologistes souhaitent rompre avec le dogme obsolète de l'attractivité et du productivisme et nous avons obtenu la quasi-interdiction de nouveaux meublés touristiques, plus aucune création de bureaux à l'ouest et au centre de Paris surdotés en bureaux ainsi que la fin des « dark kitchen » et des « dark store ». Nous avons également

pour ambition de préserver la santé des Parisiennes et Parisiens et le prochain PLU mettra en place une zone de non-constructibilité aux abords du périphérique et la fin des immeubles-ponts. L'occasion pour moi de rappeler que nous déplorons le projet d'immeuble-pont situé Porte de Brancion. Nous sommes et restons fermement opposés à ce projet.

Nous avons œuvré à donner une architecture bioclimatique à ce PLU. Ainsi, plus aucune nouvelle construction en béton ne sera possible grâce à l'application renforcée de la réglementation environnementale 2020 et tous les nouveaux toits devront être végétalisés ou avoir des dispositifs d'EnR.

Spécifiquement sur notre arrondissement, je ne reviendrai pas sur les orientations d'aménagement et de programmation que j'avais longuement abordées lors de la dernière réunion du CICA, OAP qui vont globalement dans le bon sens. Sur les prescriptions localisées, nous avions un certain nombre de demandes dont le reclassement en espace boisé classé du parvis de la tour Eiffel, la création d'une réserve pour équipement au niveau du 106 rue Brancion et le classement en zone urbaine verte du parc Suzanne-Lenglen ; je fais référence aux 3,5 ha de l'héliport que nous sommes censés récupérer. J'en profite pour rappeler que si nous aurions bien volontiers appréhendé la totalité de l'espace et si nous sommes opposés aux vols commerciaux, force est de constater que les besoins sanitaires et de sécurité imposent la subsistance de vols qui relèvent de missions de service public. Sur ces prescriptions localisées, une première lecture ne nous a pas permis de retrouver toutes nos demandes. Nous ferons un point en amont du Conseil de Paris pour clarifier et régulariser ce qui doit l'être.

Pour conclure mon propos, j'aimerais revenir sur l'importance de l'année d'enquête publique à venir pour faire vivre la démocratie et encore améliorer le texte. Il va falloir aussi faire front face au lobby du béton et de l'argent. Et enfin vous dire que nous avons conscience qu'il reste beaucoup de travail pour atteindre nos objectifs et notamment créer les 300 ha nouveaux d'espaces verts ouverts au public, transformer le périphérique en boulevard urbain en intégrant les enjeux santé, métropole et espace vert et enfin avancer sur la rénovation thermique, notamment des toits, pour absorber les grandes chaleurs. Pour accomplir tout cela, nous aurons besoin de moyens conséquents et d'une planification hors norme pour adapter Paris aux enjeux écologiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous remercie également pour la brièveté de votre intervention. Je me faisais une réflexion en vous écoutant : de savoir si vous appartenez encore à la même majorité que Monsieur SITBON car je vois beaucoup, beaucoup de différences entre vos deux approches. Il s'agit d'une réflexion personnelle.

Madame NIAKATÉ : Et nous voterons pour ce projet de PLU.

Monsieur le Maire : Voilà ! Mais voilà ! C'est la réponse que j'attendais. Malgré tout. Bon. Enfin, vous gérerez vos incohérences entre vous. Merci en tout cas. La parole est maintenant à Madame Agnès EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'ambition de ce PLU bioclimatique est revendiquée jusque dans son intitulé. Faire face à l'urgence climatique figure au deuxième rang des cinq priorités mises en exergue dans le rapport de présentation et se décline autour de la végétalisation des espaces libres et de la

préservation du patrimoine, des paysages et bien sûr de la biodiversité. Au troisième rang des objectifs affichés, ce PLU entend faire de Paris une ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée en promouvant la sobriété carbone du bâti, le développement des énergies renouvelables et une démarche zéro déchet. L'augmentation des surfaces de pleine terre, des lieux de respiration et de fraîcheur ainsi que la végétalisation sont érigées, je le rappelle, en impératif. Nous partageons naturellement cette volonté mais nous ne sommes pas dupes pour autant. Ces grandes déclarations de principes ne résistent évidemment pas à l'épreuve des faits : bâchage des réservoirs de Grenelle transformés en activité commerciale de pisciculture, Tour Triangle énergivore et antiécologique de 15 000 tonnes de béton, de verre et d'acier, projet OnE du site tour Eiffel prévoyant l'abattage d'arbres centenaires que nous avons empêché grâce à votre détermination, Monsieur le Maire, ainsi que celle de Rachida DATI et de Francis SZPINER, minéralisation de la place de la République où en pleine canicule des températures de 50° étaient enregistrées sur le pavement.

Les exemples d'hérésies climatiques sont légion et cette révision du PLU n'y échappe malheureusement pas. Paris est la capitale la plus dense d'Europe, faut-il le rappeler, et notre arrondissement ne dispose que de 2,7 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant contre 3,1 pour Paris hors bois alors que l'OMS recommande 10 m². Or, ce PLU, loin de prendre la mesure du défi, jette encore une fois de la poudre aux yeux en fixant un objectif irréaliste en création de 300 ha d'espaces verts à Paris soit l'équivalent de 430 terrains de foot sans détailler le moindre calendrier ni même préciser si et comment un nouveau grand jardin ou parc sera créé.

Pire, mes chers collègues, ce PLU échoue à préserver des espaces verts existants. En effet, le règlement du PLU institue un nouveau secteur de renforcement du végétal qui prévoit un doublement de la compensation obligatoire en cas d'abattage d'arbres dans les quartiers déficitaires. Mais voilà, l'exécutif s'entête à privilégier le quantitatif au détriment du qualitatif et n'hésite pas à remplacer des arbres centenaires par des arbrisseaux. Comme l'ont mis en avant des associations comme France nature environnement ou encore Respiration Paris 15, il est indispensable de raisonner en volume foliaire afin de conserver un impact des arbres constant. Avec vous, Monsieur le Maire, et les élus de la majorité, nous avons déposé un vœu afin que tout programme d'abattage soit justifié par un dépérissement irréversible, un risque phytosanitaire ou sécuritaire et approuvé par un organisme indépendant. Nous réclamons également qu'au sein de chaque espace végétalisé protégé, le système racinaire des arbres soit mieux pris en compte afin de préserver les arbres matures à forte valeur environnementale.

Avec quelque 27 200 habitants au kilomètre carré, notre arrondissement est plus dense que la moyenne parisienne or les espaces verts ou de respiration sont sacrifiés sur l'autel d'une densification qui demeure la règle de ce PLU et dont la bétonisation est son outil. Et, ce ne sont pas les quelques toitures végétalisées qui compensent leur disparition. Par ailleurs, comme en témoigne d'ailleurs une étude du CNRS, la géométrie d'une ville influe sur la chaleur. Les artères rectilignes de grande hauteur des villes nord-américaines génèrent des îlots de chaleur en créant des rues canyon suffocantes. Au contraire, les cœurs historiques des villes européennes favorisent un phénomène de climatisation naturelle. La doctrine de surélévation est donc anachronique et antiécologique. C'est pourquoi nous proposons, avec vous Monsieur le Maire, un vœu pour la préservation du patrimoine faubourien bas et peu dense qui participe à la circulation de l'air dans des rues souvent étroites. Ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE y reviendra naturellement.

Lutter contre le réchauffement climatique et diminuer notre impact carbone impliquent également de privilégier les matériaux locaux et naturels dans nos constructions. La pierre calcaire du Bassin parisien, si caractéristique de notre patrimoine architectural, offre une bonne inertie thermique et permet de diminuer les émissions de CO2 de 60 % par rapport au béton. Elle offre ainsi l'opportunité de compenser l'épuisement des matières premières nécessaires à la fabrication du béton comme le sable ou encore les granulats alluvionnaires. C'est pourquoi nous défendons, là aussi, un vœu pour que la Ville privilégie les matériaux naturels, locaux, biosourcés particulièrement en pierre de taille dans les nouveaux programmes immobiliers.

Certaines avancées sont cependant à saluer et je tiens à les définir au passage, notamment celle sur l'orientation d'aménagement et de programmation portant sur le site héliport/Suzanne-Lenglen/Frères-Voisin et Aquaboulevard. Nous réclamons d'ailleurs toujours la récupération de la totalité de la surface de l'héliport, soit 7,5 ha, pour l'inclure dans le stade et le parc Suzanne-Lenglen. Nous n'en démordrons pas et nous ne pouvons pas nous contenter des 3,5 ha consentis par l'État. Cependant, nous accueillons naturellement favorablement le projet de quartier bas carbone qui vise à désenclaver les Frères-Voisin et les 42 millions d'euros qui y seront alloués au titre du plan climat.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, hormis ce dernier exemple destiné à terminer mon intervention sur une note plus positive, le compte n'y est pas. Lutter contre la bétonisation et la densification demeure évidemment la boussole de notre groupe Changer Paris et le combat que nous menons avec force et conviction dans notre arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce PLU. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, chère collègue, d'avoir précisé les aspects bioclimatiques de ce plan. La parole est maintenant à Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le PLU actuel a été un véritable outil au service des transformations impulsées tout d'abord par Bertrand DELANOË puis par Anne HIDALGO et parmi les grandes réalisations, il a permis, par exemple, la création de 70 ha d'espaces verts entre 2006 et 2020 ou encore le doublement du nombre de logements sociaux à Paris. Néanmoins, il était temps de l'adapter aux enjeux du réchauffement climatique et de la transition écologique en y intégrant notamment les principes du bioclimatisme pour permettre à la Ville de Paris de répondre aux enjeux qui nous font face.

Vous le savez, la concertation dans le cadre de la révision d'un plan local d'urbanisme est obligatoire mais nous avons souhaité que celle-ci soit encore plus ambitieuse que ce que la loi préconisait. En effet, dans une réflexion aussi complexe, ambitieuse et exigeante que le renouvellement d'un plan local d'urbanisme à laquelle s'ajoutait notre volonté que ce soit un plan local d'urbanisme bioclimatique, il était évident pour nous qu'il fallait concerter. C'est ce que nous avons fait et je nous en félicite. Le processus de concertation a commencé avant même le début de la révision en tant que telle avec une grande conférence citoyenne à la fois parisienne et métropolitaine qui a défini en amont même de la révision les grandes orientations de ce futur plan local d'urbanisme bioclimatique. Puis, ce long processus de concertation a continué avec quatre grandes étapes : d'abord un temps d'information préalable qui a été organisé entre janvier et avril 2021 afin d'informer l'ensemble des habitantes et des habitants sur les objectifs de la révision de ce PLU, puis une phase de concertation qui a ensuite été engagée entre avril et juin 2021 sur

la base du diagnostic réalisé par l'Apur, une seconde phase ensuite de concertation sur le PADD entre janvier et avril 2022 afin de déterminer les orientations de ce nouveau PLU et enfin une troisième et dernière phase de concertation sur les orientations d'aménagement et de programmation engagée entre septembre et novembre 2022 afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de débattre du contenu réglementaire de ce PLU.

À ce long processus de concertation s'ajoutera bientôt une enquête publique qui sera lancée une fois cette délibération adoptée par le Conseil de Paris, autant de preuves que la concertation a été ambitieuse et rondement menée puisque nous avons pu recueillir l'avis de plus de 50 000 personnes avec 8 000 contributrices et contributeurs avec un seul but : vous présenter un PLU qui soit à l'image des Parisiennes et des Parisiens, à l'image de leurs aspirations pour notre ville et au niveau des défis qui nous font face. Nous pouvons donc être collectivement fiers de cette délibération que je vous invite, évidemment, à l'adopter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. La parole est à Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Bonsoir. Je vais répondre sur l'ensemble des vœux. Je ne savais donc pas que j'étais inscrit à ce moment. Tout d'abord, un premier commentaire très général sur ces 11 vœux qui sont attachés à la DU 33 qui est qu'ils contreviennent aux règles que nous nous étions fixées au sein de cette assemblée vu qu'aucun de ces vœux n'est spécifique au 15ème. Toutefois, ils abordent cinq thématiques qui sont tout à fait intéressantes et sur lesquelles nous souhaitons répondre.

La première est sur le logement à travers les vœux 12, 14 et 20 et je me contenterai de commenter ce dernier car il est très révélateur pour éclairer notre position sur l'ensemble de ces vœux. Il s'agit, en gros, d'un vœu miroir de la loi SRU en intervertissant logement social et logement privé. Pour moi, ce serait un vœu qui serait très pertinent dans un monde idéal où il conviendrait d'assurer une parfaite mixité sociale à l'échelle de territoires de 1 000 habitants. Malheureusement, nous ne sommes pas dans le monde des Bisounours mais dans la réalité et nous devons tenir compte de celle-ci. Quelles sont les réalités : tout simplement, qu'il est beaucoup plus compliqué de créer de la mixité sociale dans les quartiers fortement dépourvus en logement social que l'inverse. Cette réalité nous conduirait donc, si nous adoptions vos vœux et notamment celui-ci, à un développement plus rapide de logements privés dans les quartiers très sociaux qu'au développement de logements sociaux dans les quartiers qui en sont fortement dépourvus et donc, au global, à une réduction du parc de logements sociaux. Par conséquent, et sur l'ensemble de ces vœux, nous voterons contre.

De la même façon, sur la transformation de bureaux en logements, les vœux 10 et 18 ne se projettent pas. Cela est typiquement le cas du pastillage qui revient à dire on regarde la situation à date sur des bâtiments qui sont aujourd'hui très insalubres ou vacants depuis longtemps mais quid de ceux qui vont se produire demain ? Le PLU n'est pas un document qui est fait pour deux ans mais pour bien davantage. Ce que vous nous proposez est donc une perte de perspective très forte et nous nous opposerons à ces vœux.

Vous entamez ensuite une question qui est tout à fait intéressante de la location de ces biens et de la protection de ce bâti au travers des vœux 16 sur la commission du Vieux Paris et 11 qui consiste à privilégier le calcaire...Ces deux vœux n'apportent pas grand-

chose sur le fond. La commission du Vieux Paris, dont vous demandez le prolongement de l'activité, si on résume le vœu, je pense que personne ne la remet en cause. J'ai été très surpris du second sur le calcaire car je pense que certains d'entre vous doivent tout de même siéger au sein des jurys de la Ville, des bailleurs sociaux ou des SEM et doivent donc déjà savoir qu'il y a des critères environnementaux dans ces appels d'offres qui conduisent des architectes à ne répondre qu'avec du bois ou de la pierre et que la pression actuelle sur la ressource en bois conduit à voir la pierre comme étant plus intéressante et cela représente tout de même près des trois quarts des projets actuels. Pour nous, ces vœux sont donc sans effet et nous voterons contre.

Vient la question des commerces qui est plus subtile avec deux vœux différents et complémentaires : le vœu demandant une nouvelle protection spécifique dans les zones en voie de développement de mono-activités (16) et celui sur l'intégration de professions libérales, notamment les professionnels de santé en rez-de-chaussée (13). Sur le premier des deux vœux, nous voterons contre car il est très creux. Il s'agit d'un vœu pieux. Il dit qu'il faut une nouvelle protection mais ne définit pas le mécanisme que vous souhaitez. Cela ne va donc pas très loin. Le second est plus prometteur en soulevant une bonne question, à savoir celle de l'affectation de locaux commerciaux durablement vacants et offrant une perspective dans le même temps d'une occupation des espaces qu'ils occupent actuellement en étages supérieurs. Toutefois, il pêche par deux aspects. Le premier est qu'il néglige la différence de contribution à la vie urbaine de ces différentes activités : la circulation dans les cabinets de professionnels de santé est tout de même beaucoup moins impactante sur la vie de quartier que celle de commerces. Deuxièmement, malheureusement, il entérine de fait la baisse des commerces de proximité sans en énoncer les causes qui relèvent surtout de l'action gouvernementale vu qu'il s'agit de s'attaquer au e-commerce et au développement des grandes surfaces en périphérie. Par conséquent, sur ce vœu, nous nous abstiendrons.

Enfin, vous avez posé deux vœux sur la question environnementale : le vœu 19 sur le renforcement des prescriptions sur les espaces végétalisés protégés en demandant des études systématiques et le vœu n° 15 sur le classement de la petite ceinture en zone urbaine verte. Je pense que Monsieur SITBON a déjà répondu là-dessus avec justesse. Si nous prenons l'exemple de la petite ceinture, le PLU apporte une réponse efficace à cette problématique d'une SNCF qui refuse l'abandon de la réversibilité des voies et la volonté de protection de la petite ceinture. La création d'un secteur de renforcement et de protection végétale avec double compensation, comme cela a été rappelé par Madame EVREN, apporte une réponse tout à fait efficace à cette problématique. Identiquement sur ces deux vœux, nous nous abstiendrons donc. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Juste un point de forme : à partir du moment où le PLU qui nous est présenté concerne l'ensemble de la ville, les vœux qui sont rattachés peuvent concerner des sujets transversaux et pas seulement du 15ème. Sur le reste, les élus et les Adjoints ici présents répondront. Nous allons maintenant continuer notre tour de piste avec Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le projet d'arrêté du plan local d'urbanisme qui nous est présenté portait la promesse d'une consultation large des Parisiens et des Mairies d'arrondissement, ceci dans le but – affiché tout du moins – de présenter un PLU qui réponde aux préoccupations des Parisiens pour la décennie à venir. Or, trois ans après le lancement de la concertation, force est de

constater que l'exécutif n'a que partiellement rempli cette promesse de concertation et que le choix a été fait de proposer un urbanisme politique plutôt qu'un urbanisme qui répond aux besoins des habitants. Sur le fond de ce projet de PLU beaucoup a été dit par les intervenants précédents et par Monsieur le Maire mais j'aimerais pour ma part revenir sur le déroulé de la concertation en elle-même.

Mon premier axe concerne les moyens qui ont été alloués à cette concertation sur le PLU qui ont rapidement paru très largement insuffisants en réalité. Sur ce point, force est de constater que la Ville ne s'est pas donné les moyens de ses ambitions pour un document pourtant si capital. Ce manque d'engagement, c'est d'abord un manquement sur la communication. D'abord, un refus de la Ville de mettre à profit l'affichage public municipal pour faire la promotion de la concertation sur le PLU. Quand nous en faisions la demande en ce même Conseil, l'exécutif a préféré la rejeter alors qu'en parallèle, cet affichage public est mis à profit pour d'autres concertations comme le budget participatif. C'est peut-être d'ailleurs la preuve que, dans la réalité, l'avis des riverains passait au second plan pour la Mairie centrale ou qu'elle anticipait peut-être un décalage entre le souhait des Parisiens et son projet politique. Ce manque de moyens transparaît aussi dans la laborieuse mise en place des maisons du PLU avec des triporteurs difficiles à identifier par les riverains et des accompagnants qui n'étaient pas formés à aller vers les habitants pas plus qu'à répondre à la moindre question sur le PLU.

Ce manque d'engagement se retrouve aussi dans l'insuffisance des efforts pédagogiques qui ont été faits pour encourager la participation. Le PLU est technique et difficile d'accès, donc nous aurions bénéficié à avoir davantage de matériel pédagogique, davantage d'explications en amont de la concertation pour que ceux qui souhaitent participer puissent s'armer à le faire. Sur ce point, je voudrais souligner que dans le 15ème arrondissement, nous nous sommes adaptés en corrigeant au mieux ces manquements d'abord en anticipant la phase de concertation, en organisant avant même son début officiel des réunions pédagogiques quartier par quartier pour présenter ce qu'est un PLU avec des cartes à l'appui pour expliquer à quoi correspondent les légendes, comment on lit une carte d'un PLU, à quoi correspondent les grandes parcelles. De plus, le PLU a été évoqué à près de 50 reprises en conseil de quartier depuis le début de la mandature. Les moyens matériels ont eux aussi manqué avec une utilisation insuffisante des outils numériques. Pour le PLU existant, nous avons accès à une carte interactive qui est assez bien faite d'ailleurs mais dont les bénéfices n'ont pas été reconduits pour la concertation PLU. Pourtant, nous en aurions grandement bénéficié, d'abord les riverains et les associations mais aussi les Mairies d'arrondissement afin d'échanger notamment avec la Mairie centrale plutôt que de passer en revue des dizaines et des dizaines de pages de tableurs Excel.

Tous ces problèmes ont enfin été accentués par l'enchevêtrement des calendriers, comme nous l'avons plusieurs fois dénoncé en ce même Conseil, entre le PLU, Embellir votre quartier, le plan climat, les consultations sectorielles. Tout cela a certainement conduit à un problème de lisibilité qui pose d'ailleurs problème puisque la Ville a voulu engager et encourager la création de forums urbains au cœur de cette concertation mais cela a vite créé des problèmes de congestion, monopolisé les ordres du jour de conseils de quartier et est donc allé à contre-emploi de la démocratie participative au point même que certains conseils de quartier ont refusé à certaines reprises de mettre le PLU à leur ordre du jour. Il y a donc là des leçons à tirer pour la suite de la concertation.

Je terminerai par un dernier axe qui peut se résumer par la formule suivante : concerter c'est bien mais écouter c'est encore mieux. Force est de constater que la Mairie centrale a eu une lecture orthogonale, interprétative d'une grande partie des résultats de la concertation avec une prise en compte des retours des Mairies d'arrondissement qui, certes, existe mais qui est restée largement insuffisante. Sans revenir sur le fond car beaucoup a été dit, quand les riverains demandent une amélioration de la qualité du logement et du bâti existants ainsi qu'une aide à l'accès à la propriété, l'exécutif prône une vision quantitative concentrée sur le logement social. Quand 90 % des habitants demandent une protection des perspectives, des identités de quartier, l'exécutif propose toujours plus de densification et de surélévation. Quand plus de 70 % des riverains demandent davantage de grands services urbains et de mixité fonctionnelle pour rééquilibrer les quartiers, l'exécutif préfère faire du 15ème une zone urbaine qui priorise le logement au détriment de la mixité. À quoi bon avoir souhaité mettre en place cette concertation pendant trois ans, donner l'espoir aux riverains d'être entendus pour, au final, leur offrir une lecture si partiale des résultats. Si nous voulions décourager la participation citoyenne, nous ne nous y serions pas mieux pris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de nous avoir éclairés sur les insuffisances de la concertation. La parole est maintenant à Madame GERMONT.

Madame GERMONT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de plan local d'urbanisme dit bioclimatique sur lequel il nous est demandé de nous positionner ce soir se décline en pastillages et quotas dans une démarche dogmatique ravageuse pour l'activité économique et l'emploi à Paris. Comme vous le savez, rien que dans le 15ème 79 adresses ont été pastillées ; vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, dans votre propos introductif. Alors oui, l'écosystème économique de notre arrondissement aura indiscutablement à en souffrir et, de fait, ce PLU bioclimatique cumule du point de vue des aspects économiques deux faiblesses majeures. La première faiblesse tient en matière de gouvernance économique. Je m'explique : sur ce point, nous ne pouvons passer sous silence l'absence de réalisation par la Mairie centrale d'une étude d'impact économique sérieuse de ce PLU. L'exécutif parisien aurait pourtant été bien inspiré d'effectuer en amont de la présentation de ce projet des projections chiffrées de son impact en termes d'emploi et d'attractivité économique notamment. En effet, la révision du PLU de la Ville de Paris, telle qu'envisagée actuellement par l'exécutif parisien, impactera nécessairement outre les commerces de proximité – ce que ne manquera pas de relever mon collègue Pierre MENUET –, le secteur de l'immobilier, de l'assurance, de la finance, de la construction, de l'hôtellerie et toutes les activités de service. Ce travail indispensable de bonne gouvernance aurait dû être effectué en matière économique pour déterminer en amont les impacts. Il ne l'a pas été. C'est un manque évident et une faute majeure de pilotage et de gouvernance.

La seconde faiblesse tient aux risques évidents qui sont liés à la révision envisagée de ce PLU. Risque tout d'abord en matière d'emploi. Ainsi, comment passer sous silence la menace directement issue de ce PLU et du pastillage qu'il prévoit qui pèse sur près de 200 000 emplois sur les 1,8 million que compte Paris ? L'impact majeur de ce PLU en matière d'emploi résulte du risque très simplement que les entreprises soient contraintes de quitter Paris voire de se délocaliser. Certains avancent même qu'elles pourraient avoir, à cette occasion, l'idée de s'éloigner durablement de la France. Risque en matière de logement des salariés parisiens. Rappelons que 60 % des actifs parisiens qui travaillent à Paris vivent en dehors de Paris. Or les salariés ne sont pas attributaires des logements

sociaux. Se pose donc la question de savoir comment rattraper le retard en matière de logement intermédiaire dans les arrondissements qui sont eux-mêmes excédentaires en logements sociaux. Par ailleurs, le PLU ne propose pas de solution pour les jeunes actifs qui ont beaucoup de mal à se loger – et c'est un doux euphémisme – et qui pourtant sont au cœur de l'économie parisienne. Ils en sont, en réalité, les forces vives. Risque encore sur le développement de l'économie parisienne et de l'attractivité de Paris. Seuls 3 % des bureaux parisiens sont actuellement vacants, ce chiffre étant à mettre en perspective avec les 10 % des logements qui sont vacants. Il est donc clair que les entreprises ont fait le choix de Paris pour assurer leur développement, répondant ainsi à la demande de leurs salariés et créant à Paris de nouveaux emplois.

Dans ce contexte, nous pouvons craindre que la création de la servitude de mixité fonctionnelle ne soit perçue par les entreprises – et à juste titre – comme une atteinte réelle au droit de propriété. De ce fait, les entreprises pourraient annuler purement et simplement leurs projets de développement ou les reporter. C'est la raison pour laquelle nous présentons un vœu relatif à l'accompagnement de la mixité fonctionnelle. En clair, la transformation de ces immeubles de bureaux en logements sociaux constitue une réelle menace sur les actifs des entreprises au travers des risques, disons-le, de moins-values, de l'opacité autour d'un éventuel dépastillage. C'est ici d'ailleurs l'occasion de souligner qu'aucun des propriétaires de biens n'a, à ce jour et à notre connaissance, été officiellement informé de la démarche la Ville de Paris et de ses éventuelles conséquences.

Risque bien sûr en matière de transition environnementale. Sans revenir sur l'intervention qui a été effectuée en début de séance par Madame Agnès EVREN, je soulignerai simplement que le projet de PLU conduira immanquablement à des effets inverses à ceux recherchés. En effet, l'urgence est à la rénovation énergétique et thermique des locaux grâce à l'application du décret tertiaire. Or la suppression du potentiel d'extension de 10 % de la surface de destination bureau va restreindre ces possibilités de rénovation et de surcroît, le PLU va représenter une charge supplémentaire pour les entreprises qui ont planifié leurs investissements dans la rénovation énergétique avec la rénovation énergétique 2020.

Deux risques complémentaires encore : risque sur l'investissement dans l'immobilier car si la mixité fonctionnelle et le pastillage devaient être adoptés, ceux-ci impacteront immédiatement l'investissement et dévaloriseront les actifs. Sans nul doute également, les investisseurs étrangers se détourneront de la place de Paris effrayés par les nouvelles contraintes imposées par ce projet. À plus long terme, on peut craindre également que le PLU parisien, s'il devait être adopté, n'inspire d'autres Métropoles et Villes de France, pénalisant ainsi davantage l'investissement dans l'immobilier tertiaire. Je souligne qu'un redoutable effet pervers peut être anticipé si ce projet devait aller jusqu'au bout et être entériné : celui sur les 4 millions d'épargnants qui détiennent des produits financiers adossés à des investissements immobiliers parisiens. Ils peuvent craindre une réelle moins-value de leurs actifs avec des impacts directs sur le niveau des rentes servies.

Enfin, dernier risque que nous pouvons souligner directement sur les finances de la Ville de Paris : nous ne pouvons passer sous silence l'impact financier d'un éventuel départ des grandes entreprises. Cela réduirait considérablement les recettes fiscales de la Ville de Paris et les entreprises ne sauraient en aucun cas être une variable d'ajustement.

Pour conclure, Monsieur le Maire, et contrairement à ce que Madame Aminata NIAKATÉ au nom du groupe Écologiste affirmait dans son intervention en séance ce soir, j'aimerais

rappeler que l'attractivité économique d'une ville, c'est tout simplement son cœur battant. Elle constitue une source de bien-être pour les habitants, de mieux vivre pour ses opérateurs économiques, de financement pour la Ville et de rayonnement culturel et géopolitique. Tous ceux, dont le Maire de notre arrondissement, Philippe GOUJON, et moi-même au titre de la délégation dont j'ai la charge, qui ont à cœur au quotidien de développer l'attractivité économique du 15ème arrondissement, notamment grâce à l'initiative Paris business 15, ne peuvent que s'opposer très vivement et très clairement à ce projet de PLU qui, s'il était adopté, casserait les initiatives économiques. Au-delà du grand sentiment de gâchis que cela générerait, l'exécutif municipal parisien emmené par Madame HIDALGO porterait une lourde responsabilité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, même si cela en fait rire certains à gauche, d'avoir rappelé les risques et les menaces qui pèsent sur l'économie parisienne et que nous ont rappelés moult et moult organisations professionnelles que vous avez notamment rencontrées. La parole est à Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Paris doit pouvoir effectuer sa transition écologique et énergétique tout en accroissant sa capacité à répondre aux besoins sociaux et aux logiques d'équité territoriale. La question des pôles de respiration que procurent les espaces végétalisés est essentielle pour la Ville et le droit d'habiter dans des logements décents, le droit d'accès aux services publics, au sport, à la culture, à l'éducation et à la santé doit être une priorité. Le futur PLU doit donc permettre de combiner l'ensemble de ces objectifs sans que l'un entrave l'autre. Les droites de cette assemblée indiquent qu'il faut loger les familles, les classes moyennes, les soignants mais s'opposent à la réalisation de logements. Qui parlait tout à l'heure d'incohérence ?

Pour ce qui la concerne, dans le cadre de sa stratégie logement, la Ville de Paris a fixé l'objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035 dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables afin de protéger plus de 70 % de la population parisienne des dysfonctionnements du marché locatif privé, ce que ne peut pas faire le logement libre. Vous dites que cela n'est pas possible et pourtant rappelons l'exemple de Vienne où 70 % des logements sont publics. À travers l'appropriation publique du foncier, davantage de logements seront protégés face aux logiques du marché (concentration de la propriété, financiarisation de l'immobilier, spéculation et impossibilité de se loger) qui en découlent.

Le précédent PLU prévoyait 300 emplacements réservés destinés à muter en logement social. Le nouveau PLUB en compte 1 000. Ce PLU se veut à la hauteur des ambitions portées en se donnant les moyens d'y arriver, en créant une zone d'hyper-déficit en logement social dans les secteurs très déficitaires en logement social pour en favoriser la création, accélérant ainsi la solidarité, en développant la production de logements sociaux dans les zones identifiées comme zone de déficit en logement social et zone d'hyper-déficit en logement social. Dans ces zones, de nombreuses adresses devront à la fois muter en logement social et prévoir des logements en bail réel solidaire (BRS) afin de permettre aux couches moyennes de se loger à Paris :

- en développant le bail réel solidaire dans les zones non déficitaires, donc déjà bien pourvues en logement social, en imposant la servitude de mixité fonctionnelle, tout projet de construction, de réhabilitation lourde de plus de 5 000 m² doit consacrer 10 % de sa surface à la création de logements ;

- en empêchant la construction de bureaux dans l'Ouest parisien et dans le Triangle d'or pour privilégier le logement et en priorité le logement social ;
- en imposant que toute construction de logements de plus de 500 m² de surface intègre 30 % de logements sociaux dans les quartiers déficitaires et 50 % dans les quartiers identifiés comme hyper-déficitaires.

Les interventions des élus des droites de notre assemblée et les vœux qu'ils ont rattachés à cette délibération démontrent bien à quel point le logement social n'est vraiment pas leur priorité. Tout au contraire, toutes les propositions consistent à supprimer les leviers et outils pour faire de Paris une ville qui permette aux classes populaires et moyennes d'y vivre et de s'y loger. Je ne reviendrai pas dans le détail des vœux sur lesquels, bien entendu, nous voterons contre sur la question du logement social. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame, de votre intervention. La parole est à Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes tous conscients de l'importance de la transition écologique et de la nécessité d'inclure la question du logement social dans notre planification urbaine. Cependant, nous devons également être attentifs aux effets négatifs que cette politique pourrait avoir sur l'activité économique et les commerces de proximité. Le PLU bioclimatique vise notamment à transformer certains bureaux en logements sociaux lorsque les propriétaires de bureaux entreprennent des travaux. Cette mesure risque d'avoir des conséquences importantes sur les acteurs économiques et les commerçants de notre arrondissement. D'ailleurs, certains acteurs économiques n'hésitent pas à caractériser ce PLU d'anti-business. Trois effets principalement : une perte de valeur pour les investisseurs, une baisse spectaculaire des droits de mutation et de la taxe foncière pour la Ville, des ressources qui servent justement à financer cette politique de logements sociaux, et enfin un effet boomerang puisque le pastillage souhaité incite les propriétaires à ne plus faire de travaux, notamment de rénovation énergétique sur leurs immeubles. Les investisseurs et les propriétaires d'immeubles expriment leurs inquiétudes quant à la diminution potentielle de la valeur de leur propriété. Cette préoccupation est particulièrement aiguë pour ceux qui possèdent des immeubles de bureaux et qui risquent de voir la valeur de leurs biens diminuer de manière significative.

Les commerces de proximité pourraient également être affectés par cette mesure. La transformation d'immeubles de bureaux en logements sociaux va entraîner une diminution du nombre de travailleurs dans certaines zones, réduisant ainsi la clientèle potentielle pour nos commerces. Déjà, la délocalisation de certaines entreprises a impacté de manière irréversible certains commerces de notre arrondissement ; je pense notamment à la rue Olivier-de-Serres. De plus, nous devons considérer l'impact que cela pourrait avoir sur la diversité. Les commerces de proximité jouent un rôle clé dans le tissu social et économique de notre quartier. Ils fournissent des services essentiels à nos résidents et contribuent à l'animation et à la vitalité de nos rues. Il est essentiel de travailler afin de trouver un équilibre entre les besoins de logements sociaux et la préservation de notre tissu économique local.

Plus spécifiquement, selon le rapport de l'Apur de juin 2022, la Ville de Paris compterait 9,4 % de locaux vacants en 2022 sur les 16 000 existants, une hausse constante depuis 2018. Il s'agit d'un chiffre qui ne peut que nous interpeller et qui vraisemblablement

continuera d'augmenter avec le remboursement des PGE et les nouvelles dynamiques post-Covid. Dans le 15ème arrondissement, de nombreux locaux sont vacants depuis plusieurs années ; c'est le cas notamment du 129 rue Saint-Charles, du 134 de la Convention ou encore du 48 rue de la Croix-Nivert.

Jean D'ORMESSON le disait si bien : l'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire. Pour y répondre, nous devons revoir la réglementation des linéaires commerciaux afin d'intégrer les services de santé dans ces locaux vacants en rez-de-chaussée. Non seulement, cela rendrait ces services plus accessibles aux Parisiens mais cela offrirait également une solution innovante et constructive à la question de la vacance commerciale. Ensuite, concernant la protection des commerces de proximité, ces établissements sont essentiels à la vie quotidienne des Parisiens et, comme je l'ai déjà dit, jouent un rôle crucial dans l'animation de nos quartiers. Face à la pression des grandes enseignes et des bars, nous devons agir par la mise en place d'une nouvelle protection spécifique des commerces de proximité.

Pour conclure, notre volonté témoigne de l'engagement du groupe Changer Paris en faveur d'une ville vivante, dynamique et où l'activité économique et le bien-être des citoyens sont au cœur de nos préoccupations. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons vu, un des objectifs de ce projet de PLU bioclimatique pour le logement social insiste sur le rééquilibrage Est/Ouest de Paris. Je vais vous montrer et démontrer que cet objectif est déjà largement dépassé pour le 15ème. Paris comptait, au 1er janvier 2021, 260 563 logements sociaux, soit une augmentation de 69 % par rapport à 2001. Dans la même période, dans le 15ème, il y avait 24 971 logements sociaux, soit une augmentation de 79 %. Cela montre que le 15ème a largement participé à l'augmentation des logements sociaux à Paris, nous plaçant en nombre en quatrième position des arrondissements les plus lotis – si je puis dire – après les 20ème, 19ème et 13ème. En 2022,56 % des attributions de logement à Paris, soit plus de 10 000 logements, ont été concentrés dans quatre arrondissements seulement : le 13ème, le 18ème, le 19ème et le 15ème. Les demandeurs de logement sont 268 000 pour Paris dont 13 000 pour le 15ème et un sur cinq est déjà locataire dans le parc social. En 2022,10 935 logements ont été attribués à Paris dont 1 120 nouveaux locataires dans le 15ème. Le taux de rotation est de l'ordre de 4 % et plutôt en baisse actuellement.

Dans le 15ème, la concentration de logements sociaux dans certains quartiers (Périchaux, Balard, Falguière, Amiral-Roussin) entraîne de nombreux problèmes aussi bien à l'intérieur des immeubles où une population souvent précaire, souvent en suroccupation, subit des problèmes quotidiens dus au mauvais entretien des immeubles, comme les ascenseurs ou les portes d'accès dégradés, mais aussi des problèmes de voisinage, de bruit de plus en plus nombreux, de violences verbales et même physiques. Problèmes à l'intérieur mais aussi à l'extérieur dans leur quartier où une concentration trop importante génère des troubles, favorise des trafics et même les bandes et empêche un vivre ensemble que j'appellerai tranquille et ne favorise pas une vie de quartier paisible d'où dans certains secteurs une « ghettoïsation » comme cela avait été souligné par le diagnostic social territorial réalisé par la DASES il y a quelques années. Depuis, la situation a plutôt empiré.

Lors de la dernière conférence logement le 12 mai dernier, présidée par le Préfet de Paris et Ian BROSSAT, le Maire du 13ème a déclaré : « *On voit le niveau social d'un quartier par le niveau pratiqué dans les cantines.* ». Dans le 15ème et le 13ème, l'Ouest et l'Est parisiens se rejoignent pour constater ce que l'évolution du parc social fait de notre ville. Les locataires de ces quartiers surbookés de logements sociaux cherchent à en partir par des demandes de mutation soit pour des typologies plus adaptées à la composition de leurs familles mais aussi pour quitter – je dirais même fuir – ces secteurs où ils se trouvent en insécurité. Et ce n'est pas seulement un sentiment. Les candidats désignés par la commission logement de la Mairie du 15ème refusent, malgré souvent une demande ancienne, une situation locative très précaire et surtout le risque de voir leur dossier dépriorisé pendant un an, juste en raison de son adresse, ce qu'ils appellent pudiquement « environnement » qui est un quartier insécure. Le taux de refus est de 40 %, ce qui est colossal. Il est à peu près le même pour le contingent de la Ville. J'ajoute que dans le dispositif de l'ARPP (accompagner et reloger les publics prioritaires), 25 % des logements doivent être orientés vers ces publics (en 2022, 1 487 dossiers sur Paris). Évidemment, l'Adjointe des solidarités que je suis y est sensible mais qu'advient-il de tous les travailleurs dits de première ligne qui gagnent 1300, 1 500 € par mois, comme les jeunes postiers, les personnels des services à domicile si utiles dans une ville à la population vieillissante ? Des caissières, des vendeurs, etc. dont nous avons pu mesurer l'indispensable nécessité voient leur accès au logement d'autant plus limité par ce dispositif qualifié de coupe-file par les Maires du 13ème et du 14ème.

Le 15ème n'a d'ailleurs pas à rougir de son soutien aux plus précaires car il accueille des maisons relais, des résidences sociales, des CHRS, des accueils de jour, des centres de distribution alimentaire, des centres de domiciliation administrative, une bagagerie, etc. Ce sont plus de 2 000 places d'hébergement et autant de familles accueillies quotidiennement par les différentes associations. Alors, quand je lis dans le PADD que la Ville a un objectif de 30 % de logements sociaux plus 10 % de logements abordables – on ne sait pas bien ce que c'est – en rééquilibrant l'Est et l'Ouest parisiens, je me demande si le 15ème est encore géographiquement à l'Ouest. La concentration de logements sociaux dans un arrondissement où la densité de population est déjà largement supérieure à la moyenne de Paris, les attributions faites en aveugle par différents réservataires sans tenir compte de la situation du quartier et encore moins de celle de l'immeuble que, nous, Mairies de proximité connaissons la plupart de temps, aboutissent à des situations complexes au détriment de très nombreux locataires. Cette politique du chiffre doit être revue et la qualité doit être privilégiée pour permettre à Paris d'être une ville encore agréable à habiter où peuvent s'épanouir les familles.

Le vœu que présente notre groupe Changer Paris est important pour les Parisiens de la classe moyenne qui souhaiteraient devenir propriétaire. Ceux-ci n'ont pas accès au parc privé qui, bien que les prix soient en légère baisse, reste cependant inaccessible pour eux. La Ville ayant supprimé en 2020 les aides à l'accession à la propriété pour les recentrer sur une autre forme d'accession à la propriété avec le dispositif BRS (bail réel solidaire), nous demandons que ce dispositif soit plus largement utilisé afin que 1 % du parc HLM de la Ville, soit environ 2 500 logements, leur soit proposé afin de pouvoir devenir propriétaire de leur logement. Ces nouveaux propriétaires seront alors plus enclins au bon usage et à l'entretien de leur logement, à leur rénovation, contribuant ainsi à l'amélioration qualitative du parc social. Ils seront des acteurs motivés et participatifs pour atteindre les objectifs du plan climat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame, d'avoir rappelé les chiffres qui démontrent que le 15ème est un des arrondissements où, à la fois, il y a le plus de logements sociaux et l'accélération la plus forte depuis un certain nombre d'années. Les faits sont têtus. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, pour moi, le problème qui se pose ce sont les appartements qui devraient être attribués ou conçus pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de différents handicaps. Il y en a finalement très peu dans notre arrondissement ou alors ils sont à des prix totalement inabordables. Une personne qui est en situation de handicap va avoir à peu près des revenus qui tournent, au grand maximum, à 1 200 € mensuels. Je demande en leur nom – et j'espère que tout le monde soutiendra – que soient créés des appartements spécifiquement pour ces personnes car elles sont nombreuses – j'ai déjà plus de 200 dossiers en attente – et que ces appartements soient au prix d'un tiers de leurs revenus, donc si c'est 1200, cela veut dire 300 à 400 €, et que cela soit prévu à l'avance afin qu'ils ne dépendent pas du DALO systématiquement. C'est le problème : ils dépendent tous du DALO et comme tout le monde le sait, Monsieur le préfet n'a pas les appartements pour les loger. J'espère que ma demande sera prise en compte, surtout pour les personnes en situation de handicap de toute la France et pas spécifiquement pour nous.

Monsieur le Maire : Cette demande est d'autant plus importante que nous avons été saisis pas plus tard que ce week-end, vous et moi, d'une demande d'une personne qui, pour ces raisons, menace de se mettre en grève de la faim et que vous avez essayé de traiter ce week-end.

Madame FERHAT : Exactement et j'espère que toutes les personnes qui sont là soutiendront cette personne qui a lancé cette seule solution qui lui reste pour que l'on puisse lui trouver un appartement adapté à son handicap. Je me suis rendue chez elle à votre demande et, effectivement, cet appartement ne correspond pas à son handicap et je n'aimerais pas qu'elle en arrive à faire la grève de la faim le 15 juin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, l'arrivée des premières vagues de chaleur à Paris nous rappelle l'utilité des espaces verts, véritables poumons de la ville lorsque celle-ci étouffe. Végétaliser Paris par tous les moyens doit être une priorité afin de réduire le déficit que la Ville a accumulé par rapport à la plupart de ses homologues européens. Un objectif que devrait également poursuivre le futur PLU bioclimatique mais qui dans la mouture qui nous est présentée aujourd'hui n'est pas à la hauteur des efforts consentis par le 15ème. C'est pourquoi nous déposons aujourd'hui deux vœux visant d'une part à renforcer les prescriptions pour les espaces végétalisés protégés et d'autre part à inscrire le classement de la petite ceinture en zone urbaine verte.

Grâce à l'action de la Mairie du 15ème, notre arrondissement est devenu en l'espace de quelques années le plus vert de Paris avec 59 parcs et jardins auxquels s'ajoutent les grands projets de végétalisation de l'espace urbain. Indispensables durant l'été, ces derniers le sont tout autant le reste de l'année. Ils servent de refuge à la biodiversité, particulièrement la petite ceinture. Ils contribuent à la lutte contre les crues en captant l'eau lors des épisodes pluvieux mais aussi à la lutte contre le réchauffement climatique en

absorbant le CO2 contenu dans l'air pour le transformer en oxygène. Enfin, ils permettent à tout un chacun de jouir des plaisirs d'une balade ou de faire de l'exercice loin du bruit de la circulation et de la pollution.

Le pari de la municipalité est simple : une ville plus apaisée, plus verte et respirable. Cela devrait se traduire par la création ou l'extension partout où cela est possible et avec les moyens dont nous disposons des surfaces végétalisées et arborées. Le nouveau jardin Élisabeth-Boselli de 8 000 m² inauguré l'année dernière illustre parfaitement cette démarche. Il vient régénérer et apaiser un espace autrefois occupé par une station essence et un parking, véritables îlots de chaleur, au profit désormais de cultures céréalières régionales, d'arbres fruitiers et d'une végétation luxuriante dont bénéficient les riverains, les usagers et bien sûr les nombreux visiteurs qu'attire le parc des Expositions. Sa création fait écho à la réfection et l'agrandissement du square des Périchaux qui atteint désormais les 6 500 m² dans une zone particulièrement dense.

Parmi les nombreux projets, un mobilise particulièrement notre attention : la réalisation de l'arc vert structurant, ce corridor vert de plus de 8 km, le plus long de Paris, reliera à terme le parc Brassens au parc Citroën par la petite ceinture ferroviaire en se prolongeant par les berges de Seine aménagées en promenade continue jusqu'à Bir-Hakeim et se poursuivant sur les boulevards requalifiés et végétalisés de Grenelle, Garibaldi, Pasteur et Vaugirard jusqu'au pôle Montparnasse restructuré et végétalisé. À force d'implication, nous avons d'ores et déjà pu réaliser une partie importante de ce projet puisque les habitants du 15ème sont nombreux à profiter de la promenade végétale inaugurée en 2021 au centre des boulevards Pasteur et de Vaugirard où les arbres remplacent désormais les voitures. De même, le troisième tronçon de la coulée verte quai de Grenelle a terminé d'être végétalisé en 2022 et annonce le début des travaux de la quatrième et dernière phase de ce projet que les riverains attendaient depuis des années. Naturellement, l'aménagement de la petite ceinture ferroviaire, partie intégrante de ce projet d'arc vert, est au cœur de notre réflexion. À ce titre, j'ai obtenu, avec Philippe GOUJON, qu'un nouveau tronçon de la petite ceinture soit bientôt ouvert au public entre la rue de Dantzig et la rue Jacques-Baudry permettant une liaison avec le parc Georges-Brassens et prolongeant la promenade jusqu'à la limite avec le 14ème. Les études sont en cours et les travaux de mise aux normes débuteront au début de l'année 2024.

Nous demandons également avec insistance le prolongement de la petite ceinture de la place Balard vers l'Ouest sur quelques centaines de mètres et ne désespérons pas de faire fléchir la SNCF qui aujourd'hui avance des arguments techniques peu recevables pour rejeter notre requête. Ainsi, parce qu'elle constitue une continuité écologique remarquable dans un milieu urbain dense et un réservoir de biodiversité, nous demandons le classement de la petite ceinture en zone urbaine verte afin de consacrer la fonction écologique et la qualité paysagère de cet espace ainsi que sa préservation sur le long terme. Compte tenu de l'espace disponible et de la fréquentation de cette promenade, nous demandons également qu'un chemin de grande randonnée relie la partie Sud de la petite ceinture aux bois de Vincennes et de Boulogne, que la Ville valorise l'ensemble des ouvrages ferroviaires et industriels comme la Mairie du 15ème a pu le faire avec l'ancienne gare de Vaugirard située sur la petite ceinture et qu'enfin des études soient conduites afin de créer des aires sportives et culturelles ainsi que des voies vertes sur l'ensemble du linéaire.

Par ailleurs et s'agissant des espaces végétalisés protégés, nous estimons que les prescriptions actuellement prévues pour assurer leur véritable protection sont

insuffisantes, tout particulièrement à l'égard des arbres. En effet, sur les plus de 18 000 arbres que compte le 15ème, nous sommes contraints chaque année sur demande des services d'en abattre des centaines malgré notre volonté de les préserver. Ces derniers sont remplacés par de jeunes arbres dont les qualités environnementales comme esthétiques sont nettement inférieures comme ceci a déjà été rappelé. Aussi, compte tenu de l'importance des arbres dans le paysage urbain, de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air ou dans la lutte contre les épisodes climatiques ainsi que de l'attention dont ils ont besoin pour se développer, nous demandons que le PLU intègre un renforcement des prescriptions afférentes aux EVP en la matière, à savoir une justification systématique et approuvée par un organisme indépendant d'un dépérissement irréversible, d'un risque phytosanitaire ou lié à la sécurité communiquée à la Mairie d'arrondissement avant chaque abattage mais également qu'au sein de chaque EVP, le système racinaire des arbres soit étudié et pris en compte, tout particulièrement en ce qui concerne les sujets matures à forte valeur environnementale. Les EVP ainsi protégés doivent contribuer à densifier le tissu urbain et faire respirer la ville.

Pour terminer, Monsieur le Maire, cette intervention, j'ai essayé de comprendre un peu la politique de la Mairie centrale. Pour dédensifier une ville aussi dense que Paris, il y a deux moyens : faire plus d'espaces verts ou faire fuir la population. Il semble que malheureusement, quand on regarde le nombre d'habitants à Paris ces dernières années, la Mairie centrale ait fait son choix. Je reviendrai juste sur un triste souvenir pour le 15ème. Nous pourrons avoir tous les débats sur la nature et sur les arbres dans le 15ème arrondissement. Je reviendrai juste sur un point qui a heurté un grand nombre de riverains de la Porte de Versailles : l'abattage d'arbres pour la construction de la Tour Triangle, un projet énergivore, comme cela a été dit auparavant, qui ne devrait même pas voir le jour en 2023 tant il appartient à une autre période de l'histoire. Faire une charte des arbres, c'est bien. D'ailleurs, le 15ème la respecte mais, nous, dans le 15ème, nous sommes allés plus loin à votre initiative, Monsieur le Maire, car vous êtes le premier Maire d'arrondissement à avoir signé la déclaration des droits de l'homme... Pardon des droits de l'arbre. Il s'agit d'un lapsus.

Monsieur le Maire : Pour les droits de l'homme, je n'étais pas encore né.

Monsieur RACAPÉ : Mais vous avez signé la déclaration des droits de l'arbre le 12 avril 2022 ; premier arrondissement parisien à votre initiative. Espérons que d'autres le feront.

Monsieur le Maire : Absolument. Merci pour les droits de l'homme et les droits de l'arbre.

Monsieur RACAPÉ : Vous auriez pu...

Monsieur le Maire : Oui, oui, tout à fait. Non mais ça va, n'en jetez plus ! La parole est à Madame Isabelle ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le maire. Mon intervention portera plutôt sur la partie commerces et équipements. Je voulais rappeler qu'au travers de ses deux objectifs qui sont d'avoir une ville inclusive et solidaire mais aussi une ville attractive et productive, le PLU vise à protéger la diversité commerciale mais aussi la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens contre les logiques prédatrices de certains acteurs du marché. L'objectif est bien sûr de promouvoir la proximité, la ville du quart d'heure et le développement des équipements.

Ainsi, pour protéger la vitalité des commerces et favoriser la nouvelle économie de proximité, ce PLU propose un ensemble de mesures et aussi d'utiliser un ensemble de moyens juridiques à notre disposition. Comme cela a déjà été évoqué notamment par ma collègue Aminata NIAKATÉ, nous allons par conséquent interdire les « dark store » et les « dark kitchen » dont beaucoup, je le rappelle, sont déjà illégaux au regard des règles d'urbanisme. Je rappellerai que la Mairie de Paris est déjà très mobilisée sur ce sujet depuis de longs mois. Nous ne nous arrêterons pas là car nous allons accélérer la mise en œuvre de la foncière commerce, notamment pour favoriser l'implantation de commerces de proximité avec la création de sites de logistique urbaine pour des modes de livraison plus vertueux et sans nuisances. Nous allons aussi multiplier par trois les locaux réservés à l'économie sociale et solidaire. Bien entendu, nous allons également pérenniser et accroître la protection des commerces culturels, des commerces de bouche et de l'artisanat. D'ailleurs, sur ce point, je n'ai pas très bien compris les interventions précédentes sur le commerce de proximité puisque je pense que ce PLU apporte tout de même à la fois une pérennisation du dispositif du PLU précédent pour protéger les commerces et l'artisanat puisque vous savez que sur certains linéaires le changement de destination des locaux de commerce et d'artisanat est interdit pour ceux situés en rez-de-chaussée dans les voies concernées et propose encore plus de créations de nouveaux linéaires de protection de ces commerces. Il met également en place une protection particulière du commerce artisanal de proximité et du commerce culturel sur certaines voies avec notamment un dispositif de protection pour les commerces culturels et en particulier les librairies. Leur activité sera ainsi préservée. Cela ne pourra pas être changé en termes de destination. Cela me semble être quelque chose de très important. Cela n'impacte pas forcément le 15ème mais cela me paraît être un point à souligner. De plus, avec la création d'une centaine de nouveaux linéaires de protection commerciale et de linéaires de développement de commerces dans des quartiers présentant une faible densité commerciale, au total, ce seront tout de même 350 km qui seront protégés soit 20 % des linéaires des voies parisiennes et environ 35 000 commerces. Pour nous, cela nous semble tout à fait correspondre à votre vœu de protection des commerces de proximité qui est, d'ailleurs, un peu vague et aurait mérité d'être précisé car nous ne voyons pas trop ce que vous voulez évoquer ni quels seraient les mécanismes en ce qui concerne les zones de développement de mono-activité.

Pour revenir sur le sujet du logement qu'a très bien évoqué ma collègue Évelyne BOSCHERON, en particulier sur notre volonté d'augmenter encore plus le nombre de logements sociaux à Paris, je suis à chaque fois un peu choquée des propos que j'entends car nous sommes là pour répondre et pour permettre au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de vivre à Paris, de trouver un logement et les demandes, comme vous l'aurez constaté depuis une dizaine d'années, de logements sociaux sont exponentielles, y compris dans le 15ème arrondissement. C'est pour moi un devoir d'y répondre. Nous allons encore plus œuvrer dans ce sens, notamment pour limiter la location de meublés touristiques à Paris avec l'interdiction de la transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques dans les secteurs tendus, en particulier le centre de Paris.

La question des équipements a été évoquée par Monsieur le Maire ainsi que par d'autres orateurs. Ce PLU est justement l'occasion de réserver des emplacements pour produire de nouveaux équipements notamment publics puisque notre volonté est bien de créer une ville à l'image des Parisiennes et des Parisiens, une ville du quart d'heure avec des équipements de proximité. Il y a donc des emplacements qui sont fléchés dans le PLU

pour créer sur tout Paris une dizaine de bibliothèques-médiathèques, 13 nouveaux gymnases et piscines, 80 centres de santé conventionnés secteur 1. À ce sujet, je souligne une innovation très importante qui répond en partie à un de vos vœux puisque l'autorisation sera désormais ouverte pour les médecins et les professionnels de santé de s'installer dans des locaux commerciaux. Cela me semble répondre à une partie de votre vœu mais aussi au besoin d'installation de professionnels de santé à Paris. En revanche, nous ne sommes pas favorables à un élargissement à toutes les professions libérales. Nous ne parlons que des professionnels de santé. Si nous regardons dans le 15ème arrondissement, il y a tout de même un certain nombre d'emplacements fléchés pour des localisations d'équipements qu'ils soient sportifs, de santé ou de petite enfance. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Maintenant, deux Adjoints de quartier ont souhaité s'exprimer : Monsieur SEMELLE et Madame CHARPENTIER. Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de Beaugrenelle est peut-être, dans le projet de PLU qui nous est présenté ce soir, la partie qui a connu le plus d'évolutions au cours des derniers mois. Le projet initial avait soulevé bien des inquiétudes aussi bien de notre part que parmi les habitants et les associations du quartier. Le 30 janvier, notre réunion en format CICA avait d'ailleurs été largement consacrée à cette OAP du Front de Seine car le texte d'une demi-page que nous proposait la Ville était, en effet, bien trop vague laissant trop de place à l'interprétation et peut-être à des aménagements contestables pour le Front de Seine au cours des prochaines années et décennies. Il faut donc ici saluer le travail des associations et tout particulièrement l'association Défense de Beaugrenelle, l'association des Tours de Beaugrenelle et le Comité de défense de Beaugrenelle. Ces trois organisations ont produit des contributions très utiles et la Mairie du 15ème a pu, dans le dialogue avec la Direction de l'urbanisme, en tenir compte pour obtenir une réécriture complète de cette OAP.

Parmi les principales modifications, il faut signaler les points suivants : d'abord l'inaccessibilité des terrasses des bâtiments bas de la dalle, ce qui interdira leur exploitation commerciale. Ensuite, le respect de la taille de guêpe, c'est-à-dire l'échancrure de 12 m de haut qui donne aux tours cette base rétrécie et qui constitue l'un des principaux marqueurs architecturaux du Front de Seine. Troisièmement, la prise en compte des enjeux de sécurité qui étaient totalement absents du premier projet notamment la sécurisation des accès à la dalle dont certains pourront être fermés de façon concertée, je cite, ou encore la suppression de certains recoins et espaces délaissés. Par ailleurs, la concertation devra prévaloir pour tous les projets relatifs au TEP Mourlon ou au square Béla-Bartók – ce qui n'a pas toujours été le cas précédemment – et qui sont nommément désignés dans la nouvelle OAP. Par ailleurs, la requalification des rues sous dalle figure aussi dans les orientations d'aménagement qui ont été intégrées au projet. Enfin, l'OAP est précisée sur un point très important pour l'avenir du quartier : la surface maximale développée est fixée à 3 000 m², donc très en deçà de ce que la Ville avait envisagé, sachant que cette réserve devra être consommée uniquement pour des projets permettant de résoudre des dysfonctionnements urbains ou d'apporter des services aux habitants, en particulier des équipements de santé comme nous l'avons fait préciser.

Vous l'avez compris, nous revenons de loin avec cette OAP et bien que cela ne soit malheureusement pas le cas pour l'ensemble du texte bien des écueils ont été évités ici grâce à la reformulation totale de ce document. Nous veillerons bien sûr à ce que la concertation promise soit réellement mise en œuvre à l'avenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention et d'avoir contribué à l'amélioration de cette OAP. Madame Louise-Agathe CHARPENTIER a la parole.

Madame CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voulais profiter de cette discussion sur le PLU pour rappeler les enjeux majeurs de l'OAP Bartholomé-Brancion. En effet, ce secteur est enclavé entre le périphérique et les voies de chemin de fer. Il est constitué d'une majorité d'immeubles de logements sociaux devenus vétustes. Nous ne comptons plus les doléances des habitants qui décrivent eux-mêmes leur quartier comme un ghetto. Dans l'arrêté du 22 mars 2023 ouvrant la concertation sur la réhabilitation, le Directeur de l'urbanisme à la Mairie de Paris écrit lui-même que dans le quartier, il y a surreprésentation de logements sociaux, un faible dynamisme économique et commercial, l'absence de tissu associatif et des populations fragiles. Je m'étonne donc que le PLU préconise davantage de logements sociaux dans ce quartier qui est loin d'être déficitaire.

Une fois cette réserve émise, il n'en reste pas moins que cette OAP est la bienvenue et cela pour quatre points majeurs : tout d'abord, pour dédensifier le quartier et donner plus de place aux espaces verts. Il faut mettre fin à la ghettoïsation et permettre plus de mixité sociale en permettant notamment l'accès à la propriété et le développement de projets privés. Cette réhabilitation doit également permettre à plus d'associations de s'installer pour créer un vrai lien social par le biais d'activités culturelles et d'insertion.

Deuxième point : une école totalement rénovée et repensée pour le confort des équipes éducatives, des enfants et de leurs familles avec des espaces extérieurs et un terrain d'éducation physique. En effet, n'oublions pas la préconisation : 30 minutes de sport par jour sont exigées mais il faut que la Ville tienne compte, lors de projets de cette ampleur, de paramètres pour que l'école ait un accès à des espaces leur permettant de telles pratiques.

Troisième point : une circulation apaisée et mieux pensée pour voitures, vélos et piétons ; on n'oublie personne, notamment avenue de la Porte de Brancion. Il ne faut pas oublier que le stationnement est aussi un enjeu important dans ce projet. Il faut penser aux places de livraison, aux places pour les ambulances et pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, cela a été évoqué à de nombreuses reprises ce soir : développer le commerce de proximité est très important mais cela restera un vœu pieux si nous ne pensons pas au stationnement et à l'accès à ces commerces. En effet, les places de livraison, stationnement minute, les arceaux vélos doivent être des paramètres à prendre en compte. Enfin, j'ajoute que l'Association des commerçants de l'avenue Brancion est un organe vital du quartier sur lequel la Ville devra s'appuyer pour réfléchir à la stratégie à adopter pour le développement économique de ce secteur. La concertation est déjà ouverte sur le secteur par le biais de Ville ouverte ; elle a commencé depuis le mois de mars.

Pour terminer, j'invite tous les habitants à participer à tous les événements organisés par Ville ouverte. Ils tiendront d'ailleurs un stand à la fête de quartier Georges-Brassens le vendredi 2 juin de 16 heures à 20 heures à la Petite Halle aux chevaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette ultime intervention à moins qu'il y ait d'autres demandes de prise de parole. Je crois que tous ceux qui ont demandé la parole ont pu s'exprimer. S'il n'y en a pas, je vais demander simplement le vote sur le PLU. Ensuite, nous voterons sans débat sur les vœux. Excusez-moi, il reste le rapporteur. Je pensais que tout avait été dit mais visiblement non. Monsieur SITBON peut-être avant de passer la parole à la rapporteure pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Cela va être rapide. C'est tout de même pour expliquer d'un mot, pour les vœux qui ne l'ont pas été, ce pour quoi nous allons voter contre puisque nous allons a priori voter contre les 11. Sur le vœu sur l'accession sociale à la propriété, il ne s'agit pas d'un sujet relevant du PLU et cela est contraire à notre politique du logement. Sur le vœu accompagnement de la mixité fonctionnelle, des solutions de prise en compte de diverses situations sont déjà proposées dans le PLU afin que la création de logements soit réellement effective et pour permettre l'amélioration des biens ne pouvant pas pour des raisons techniques être transformés en logement. Il y a évidemment des dispositions qui sont prises. Le PLU bioclimatique permettra de prendre en compte les transformations de bureaux en logements qui seront situés à proximité du projet porté par le pétitionnaire dans la mixité fonctionnelle. Cela pourrait donc être rééquilibré de cette manière-là. Sur le vœu sur la lutte contre la spéculation immobilière, les immeubles insalubres font déjà l'objet de politiques municipales ciblées distinctes de la politique de production du logement social et l'un n'est pas incompatible avec l'autre, comme semble le présumer le vœu. Des immeubles insalubres ont bien été ciblés par le pastillage PLU. Sur le vœu sur les offres de santé, c'est déjà une mesure qui est intégrée mais pas comme votre vœu le demande pour toutes les professions libérales mais seulement pour les professionnels de santé. Sur le vœu petite ceinture, je ne m'étends pas ; le classement UV n'est pas compatible avec la réversibilité demandée par le SDRIF dont j'ai parlé tout à l'heure. Sur le vœu sur la préservation du faubourien, il y a un travail d'ores et déjà réalisé durant la conception du PLU et nous avons relativement peu parlé des protections Ville de Paris patrimoine qui ont été le fruit d'un travail conjoint entre la Mairie d'arrondissement et l'Hôtel de Ville. Il y a 800 PVP à l'échelle de Paris et près de 200 parcelles d'angle ont été protégées comme je le disais précédemment pour préserver le patrimoine parisien. Sur le vœu protection commerces de proximité, le code de l'urbanisme ne permet pas la protection proposée car il est impossible juridiquement d'exclure certains types de commerces de la protection grandes enseignes. Sur le vœu pastillage, vacance et insalubrité, cela est contraire aux objectifs du PLU en termes de production de logements sociaux et sur le pastillage, le choix ne s'est pas fait au petit bonheur la chance mais sur la base de critères objectifs de nature de la propriété. Il ne s'agit pas de petites copropriétés avec de petits copropriétaires mais ce sont, en général, des propriétés où il y a peu de propriétaires, où il y a une morphologie du bâti avec une épaisseur, une faisabilité technique du projet, d'emplacements réservés, avec la localisation et la possibilité de réaliser a minima 500 m² de logements sociaux. Bref, tout cela a été réfléchi. Sur le vœu demandant la sacralisation des EVP, la mesure est déjà intégrée dans le projet du PLU. Sur le vœu zone de déficit en logements privés, cela n'est pas compatible avec nos objectifs et les prix des logements continuent d'augmenter, ce qui rend le logement inaccessible pour une grande partie de la population. Paris fait face à un taux élevé du renouvellement

de la population, une sous-représentation des familles et une croissance continue du nombre de demandes. Si nous partageons le constat, nous n'arrivons pas à la même conclusion et aux mêmes mesures. Ce PLU est bioclimatique mais n'oublie pas l'urgence sociale pour un Paris qui reste beau et, contrairement à vos caricatures, dans une grande vitalité. En tout cas, c'est comme cela que nous l'entendons.

Monsieur le Maire : C'est vous qui le dites. En tout cas, les choses sont claires. Comme je le précisais tout à l'heure, la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, d'abord deux remarques sur la méthode : si, en novembre 2020, notre Conseil a bien été saisi sur la prescription de la révision du PLU et sur les objectifs et les modalités de concertation, je déplore que la Mairie de Paris n'ait pas jugé utile en novembre 2021 de soumettre à notre Conseil d'arrondissement le projet de PADD, une délibération pourtant majeure qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement qui fondent le PLU. Ensuite, nous ne comprenons pas que ce projet de PLU n'ait pas été examiné lors d'un Conseil dédié et se retrouve coincé au milieu d'une cinquantaine de délibérations dont certaines reçues, une fois de plus, hors délais.

En revanche, et comme vient de le rappeler Mathieu LUINAUD, nous avons tout au long des années 2021 et 2022 accompagné la concertation locale en relayant activement et à toutes les étapes de l'élaboration du PLU les dispositions imaginées par la Ville. Nous les avons même renforcées en initiant une cinquantaine de temps d'échange et d'information, notamment dans le cadre des conseils de quartier et plus récemment en réunissant en janvier 2023 le CICA sur la présentation des grands axes du futur PLU. Mais il est vrai que la complexité et la technicité que requiert l'examen de ce document n'ont pas suscité une mobilisation citoyenne à la hauteur des enjeux. Initialement prévu pour un débat en mars 2023, l'examen du projet de PLU a donné lieu à des retards à répétition du fait des marchandages entre les différents groupes de l'exécutif parisien qui se sont néanmoins retrouvés autour d'un dénominateur commun : priorité au tout social et haro sur les entreprises. C'est ce que nous démontre le document que nous examinons ce soir qui pourrait s'apparenter à une sorte de plan de l'habitat social plus qu'un plan local d'urbanisme bioclimatique attendu pour notre capitale. Non seulement les milliers de pages constitutives de ce document – plus de 3500, hors annexes – nous sont parvenues tardivement, mais en prime aucun document recensant toutes les dispositions propres au 15ème n'a été joint à la délibération, ce qui aurait d'une part facilité l'information des élus et d'autre part permis à nos concitoyens de prendre aisément connaissance du contenu de ces documents touffus et indigestes mais prescriptifs. Je regrette que nous disposions d'un PLU en noir et blanc, c'est-à-dire qu'il s'agisse des immeubles pastillés, des protections patrimoniales ou des futurs espaces végétalisés, nous n'avons aucun visuel de nature à identifier et apprécier les différentes emprises qui se voient, elles, grevées de servitudes.

J'en viens au contenu du PLU et à un certain nombre de points sur lesquels nos collègues dans leur diversité se sont exprimés et je les en remercie. D'abord une remarque générale : ce PLU est truffé d'approximations, ce qui pose problème pour un document aussi prescriptif. On y découvre, par exemple, que l'espace de logistique urbaine de l'ensemble immobilier tour Montparnasse, annoncé dans les textes, ne figure pas dans la cartographie de l'OAP Montparnasse ou encore que notre stade Émile-Anthoine se retrouve dans la liste des dispositions particulières du 7ème arrondissement. Sans parler des

dénominations pour lesquelles de multiples mises à jour cartographiques s'imposent. Au-delà des aspects réglementaires sur lesquels je reviendrai, je tiens à souligner l'importance des OAP qui appellent un examen attentif tant sur le plan du contenu rédactionnel que sur le schéma d'aménagement.

Sur les 13 OAP parisiennes, quatre concernent le 15ème. S'agissant de l'OAP Beaugrenelle/Front de Seine, j'ai organisé plusieurs réunions de travail avec la DU à l'issue desquelles nous avons obtenu des avancées positives que vient de détailler notre collègue Jacques-Henri SEMELLE et je m'en réjouis. En revanche, en l'état, l'OAP Montparnasse reflète les divergences existant au sein de l'exécutif parisien. Les nouvelles contraintes inscrites fragiliseront le projet de rénovation du centre commercial. Nous demandons donc la suppression des ajouts mentionnant l'atténuation du caractère tertiaire et la diminution de la surface de plancher liée à l'activité économique. D'ailleurs nous déposerons un vœu en ce sens au Conseil de Paris. Parallèlement, nous souhaitons que la nouvelle rédaction précise que les aménagements envisagés ne génèrent pas de reports de circulation sur le boulevard de Vaugirard et la rue de l'Arrivée et permettent un accès fluide à la Gare Montparnasse. Les OAP portant sur les secteurs Brancion/Bartholomé et héliport/Lenglen/Frères-Voisin/Aquaboulevard représentent de belles opportunités pour le 15ème. Ce sont de vastes territoires de reconquête dont les grandes orientations d'aménagement esquissent la physionomie de ces quartiers qui font actuellement l'objet de concertations et de réflexions urbaines. S'agissant plus précisément du secteur héliport, nous n'admettons pas que la cartographie de l'OAP, comme sur les plans généraux d'ailleurs, n'inscrive pas le site en zone urbaine verte alors qu'aujourd'hui, il est toujours en UGSU.

J'en viens à la question du logement évoquée par plusieurs de nos collègues. Pour renforcer son arsenal de production de logements sociaux qui se décline à coups d'opérations de conventionnement et de préemptions, le PLU brandit de nouveaux outils. Désormais, toute opération de logements privés de plus de 500 m² devra réserver 35 % à l'habitat social. Quant aux propriétaires d'immeubles de bureaux, soucieux de respecter la RE2020, ils devront sans contrepartie réaliser 10 % de logements sociaux au nom de la mixité fonctionnelle, ce qui pose question sur la valeur du patrimoine, sur le mode de gestion et sur la sécurité puisque les normes ne sont pas les mêmes pour l'habitat et les activités. Il est clair que ces mesures coercitives auront pour effet de geler les opérations de rénovation allant ainsi à l'encontre des dispositions bioclimatiques attendues. Par ailleurs, à travers son PLUB, l'exécutif parisien prévoit de mettre la main sur 79 ensembles de bureaux ou d'habitat privé pour les transformer en logements sociaux avec seulement six BRS. Outre notre opposition à cette sorte de hold-up, nous ne savons rien des critères retenus pour cette sélection décidée sans concertation et sans étude d'impact. Certaines pastilles sont dénuées de sens : par exemple, le 293 Lecourbe où la Ville elle-même, comme la Mairie du 15ème d'ailleurs, travaille depuis deux ans sur une opération de logements comprenant une partie de logements sociaux ; le 25, rue du Commerce dans lequel un permis est en ce moment même en cours d'instruction. Cette liste mentionne également le village Saint-Michel, opération pourtant livrée depuis des années. Sont également ciblés des sites de l'État comme le 17–23, rue Miollis où la DRIEAT réalise la plus grosse opération du plan de relance mais aussi le 13–19, avenue du Maine où va pourtant s'installer l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers du ministère de la Culture. Je pourrais également évoquer le 146 rue de Vaugirard pour lequel les délibérations pour la création d'une maison relais datent de 2017 ou encore le site Charles-Lecocq où des travaux lourds de conversion électrique de cet important centre de bus sont actuellement

en cours. Le sérieux avec lequel a été établie cette liste de pastillage interroge. Quant aux autres immeubles, nous ne manquerons pas d'alerter leurs propriétaires qui ignorent tout des menaces qui pèsent sur leurs biens. En revanche – et c'est le sens de notre vœu 13 – nous invitons l'exécutif parisien à recenser les immeubles durablement vacants ou insalubres et à engager au cas par cas des discussions sur leur évolution plutôt que de cibler les immeubles occupés ou en bon état.

Enfin, comment admettre que dans le 15ème qui est passé de 11 000 logements sociaux en 2001 à 25 000 en 2021 sans compter les 2 000 places d'hébergement, la Ville déploie des dispositifs d'une telle ampleur massivement orientés vers le tout social alors que notre nombre de logements SRU a connu une croissance sans équivalent dans Paris comme vient de le rappeler notre collègue Sylvie CEYRAC et cela au détriment du maintien des classes moyennes et des familles qui désertent la capitale tant pour la difficulté à trouver une offre correspondant à leurs besoins qu'en raison de la détérioration de leur cadre de vie. Je déplore d'ailleurs que les documents du PLUB mentionnent comme déficitaires en logements sociaux des secteurs qui ne le sont pas. Un exemple : alors que 1 070 logements sont en cours de conventionnement SRU autour du square Saint-Lambert, la Maire de Paris considère ce secteur comme déficitaire. Nous demandons que la Ville actualise sa carte et qu'à cette occasion – et c'est le sens de notre vœu 15 – elle se saisisse de cette mise à jour pour créer des zones de déficit et d'hyper-déficit en logement privé susceptible d'accueillir jusqu'à 55 % de logements privés dans toute nouvelle opération de construction ou de restructuration lourde.

Si l'exécutif parisien fait preuve d'un zèle tout particulier pour pastiller des dizaines de parcelles privées, avec l'objectif de les transformer quasi exclusivement en logements sociaux, en revanche nous déplorons son manque d'ambition pour la création d'espaces verts, d'autant qu'une bonne partie du 15ème est classée dans le sous-secteur de déficit d'arbres et d'espaces végétalisés. Bien sûr, nous approuvons le classement en zone urbaine verte de plusieurs petits terrains : le 5 passage Ribet, l'angle Javel–Blomet, les abords du square Vergennes et le 19–29, rue des Périchaux mais le compte n'y est pas comme le rappelait tout à l'heure Agnès EVREN. Nous réitérerons au Conseil de Paris toutes les demandes non retenues à ce stade, notamment la création d'un jardin au 9–11 Alleray, l'extension du square du Clos-Feuquières, le classement en zone UV des vastes jardinières arborées de la rue Cambronne et celles de l'avenue Lowendal mais aussi les berges de Javel-bas, l'héliport sans oublier la petite ceinture qui reste en UGSU sans doute sous la pression de nos collègues communistes qui militent pour un retour des trains au pied des habitations.

Autre occasion manquée : le PLU prévoit de boucher l'accès à la faculté de Necker au 160 rue de Vaugirard avec une obligation de construction d'un minimum de 1 500 m² de logements sociaux alors qu'un espace vert sur ce site offrirait aux riverains comme aux étudiants un îlot de fraîcheur à la place de l'îlot de chaleur existant.

Enfin, sans pour autant revenir sur notre vive opposition au projet d'abattage lié au projet titanesque de la Tour Triangle ou sur la déforestation initialement prévue dans le cadre du projet OnE, je m'étonne que le PLU n'inscrive pour le plus grand arrondissement que 15 arbres remarquables protégés et un seul site d'agriculture urbaine. Cette liste doit être enrichie. Sur le même registre, si nous saluons le recensement des 684 espaces végétalisés, nous demandons que les squares arborés du 15ème soient inscrits en espaces boisés classés conformément à la disposition d'ailleurs prévue à l'article L113–1 du Code de l'urbanisme car comment comprendre que le square Violet soit inscrit en EBC alors que

par exemple les squares du Commerce, de Cambronne ou de Garibaldi ne bénéficient pas de cette protection ?

Les quatre cinquièmes de notre arrondissement étant frappés d'une destination habitat au détriment de la destination activité, cela m'amène à la question du développement économique. Eh oui, chers collègues de gauche, du fait de son dynamisme, le 15ème est devenu un territoire attractif. Outre l'accompagnement des start-up et des entreprises de pointe, nous saluons l'implantation des grands groupes de presses comme les Échos, le JDD, Le Point, Le Parisien, une partie du Figaro, Europe 1, CNews et France Télévisions qui va même y regrouper ses 5 000 collaborateurs. Ces entreprises sont venues redynamiser plusieurs secteurs du 15ème et s'installent, pour certaines, dans des bâtiments des années 70 totalement réhabilités et modernisés. Il faut être réaliste : ce n'est pas en ciblant une destination habitat sur la quasi-totalité de l'arrondissement que les chefs d'entreprise iront s'installer à l'Est de Paris. Non, ils partiront éventuellement chez nos voisins d'Issy mais surtout vers d'autres capitales et ce à l'heure de Choose France où le président de la République s'est évertué à convaincre les investisseurs étrangers d'implanter de nouveaux emplois dans notre pays. La gauche produit de nouvelles contraintes qui viennent alourdir l'image dégradée que renvoie notre capitale alors qu'avec le Brexit de grands sièges envisagent de quitter Londres pour d'autres capitales, nous avons là une opportunité unique qu'il ne faut pas laisser passer. Malheureusement au sein de l'exécutif parisien, après la chasse à l'automobiliste, c'est la chasse à l'entreprise sous-tendue par une certaine idéologie de décroissance.

Quant aux périmètres de localisation d'équipements, nous constatons que le PLUB inscrit des équipements déjà créés – soit – mais aucun équipement sportif supplémentaire dans les zones carencées, aucune prise en compte de nos demandes maintes fois réitérées d'une deuxième maison des associations et d'un centre d'animation jeunesse. En revanche, nous notons l'inscription d'une dizaine d'équipements de santé mais, à y regarder de plus près, il apparaît que la quasi-totalité porte sur des opérations de pastillage. Nous approuvons également la localisation de trois stations d'énergie propre, de plusieurs espaces de logistique urbaine et de nouvelles protections particulières du commerce artisanal de proximité.

En revanche, nous avons découvert à la lecture de la délibération que le PLUB crée un nouveau secteur de bâtiments et ensembles modernes des années 60 et 70 dans lequel le règlement autorise un dépassement des gabarits-enveloppes et des plafonds de hauteur de trois étages. Nous sommes totalement opposés à cette règle qui cible particulièrement notre arrondissement et ouvre la porte à toutes formes de surélévation et de densification à outrance du bâti. J'ajoute que le 15ème étant suffisamment dense, nous entendons mettre un frein aux opérations de bétonisation qui saccagent le paysage urbain, dénaturent les venelles, suppriment les espaces de respiration ou font disparaître le patrimoine faubourien. Nous nous réjouissons néanmoins que le PLUB mentionne 207 bâtiments protégés dont 42 pour la seule rue du Commerce mais aussi le Bal Blomet, l'ancienne trésorerie du 61 Violet, le site du LCPC, l'angle Cambronne-Lecourbe, les immeubles de la préfecture de police situés sur le site Morillons-Dantzig ou encore le 106 Brancion. En revanche, j'avoue avoir été assez surprise de trouver également dans cette liste les tours Nikko et Totem. À ces bâtiments s'ajoute une dizaine d'éléments particuliers protégés comme la statue de la Liberté, le fronton du 272 rue de Vaugirard et assez curieusement le parc André-Citroën. Toutes nos demandes n'ayant pas été retenues – et c'est là le sens du vœu 11 –, nous plaidons pour leur réexamen en souhaitant que ce travail

de recensement se poursuive avec notamment une attention particulière portée aux maisons d'angle portant la trace des anciens villages de Grenelle et de Vaugirard.

Pour conclure, nous demandons que dès cet été les pièces constitutives de ce PLUB soient consultables notamment en ligne et qu'une information très large de nos concitoyens soit réalisée, les invitant à se saisir de ces documents très en amont de l'enquête publique afin qu'ils ne soient pas les otages des politiques développées par nos collègues socialistes, communistes et verts car, ne nous y trompons pas, sous couvert de démocratie participative, ce document a été majoritairement dessiné et infusé par l'exécutif parisien. Ce PLU étant truffé d'ingérences et de prescriptions qui s'inscrivent à rebours de la vision équilibrée que notre majorité porte sur le 15ème aux côtés de Philippe GOUJON, je vous propose, chers collègues, de rejeter ce projet. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention exhaustive et en même temps synthétique qui va permettre de déposer encore beaucoup de vœux au Conseil de Paris. Merci du travail considérable depuis des mois et qui n'est pas fini et qui durera encore des mois sur ce document absolument essentiel et sur lequel maintenant nous allons nous prononcer s'il n'y a pas d'autres interventions.

Je soumets à votre vote ce projet de délibération DU 33 concernant l'approbation du bilan de la concertation et l'arrêt du projet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant, nous allons adopter – ou pas – les vœux qui ont été évoqués dans les interventions des uns et des autres. Nous les votons donc sans débat. Je vais juste les rappeler.

6. **V152023010 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à l'accompagnement de mixité fonctionnelle déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Ne vous précipitez pas, surtout. Je vous signale que notre Conseil ne fait que commencer. Il faut donc rester alerte. Prenez exemple sur le Maire. Qui est pour ? Contre ? La gauche. Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

7. **V152023011 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au retour de l'architecture en pierre de taille à Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

8. **V152023012 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la lutte contre la spéculation immobilière pour garantir des logements pour tous déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

9. **V152023013 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à l'intégration des services de santé pour lutter contre la vacance commerciale en RDC déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

10. **V152023014 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à une politique de relance d'une forme d'accession sociale à la propriété et à l'accélération de la rénovation du parc social déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

11. **V152023015 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

12. **V152023016 –Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la préservation du patrimoine faubourien et à la lutte contre la densification déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

13. **V152023017 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la protection des commerces de proximité déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

14. **V152023018 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à la réorientation du pastillage contre les immeubles vacants et/ou insalubres déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

15. **V152023019 Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif au renforcement des prescriptions pour les espaces végétalisés protégés (EVP) déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe Vert.

Le vœu est adopté à la majorité.

16. **V152023020 – Vœu à la Maire de Paris rattaché à la délibération 2023 DU 33 relatif à des zones de déficits en logement privé déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus de la majorité du 15ème**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Merci pour ce débat de qualité qui nous a retenus pendant 2 h 30 à l'aube du début de l'examen de nos 50 projets de délibération qui suivent ; c'est pour vous mettre un peu dans l'ambiance. Nous allons donc continuer.

17. **152023003 – Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 15ème arrondissement de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions sur le compte de gestion ? Pas d'intervention. Désolé pour l'Adjoint aux finances.

18. **152023004 – Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif**

Monsieur le Maire : En revanche, je dois désigner un Président de séance pour rapporter le compte administratif qui, comme vous le savez, ne peut pas l'être par le Maire. Je soumets donc à votre vote la désignation du premier Adjoint chargé des finances Grégory CANAL. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Monsieur Grégory CANAL est désigné Président de séance pour le compte administratif.

Monsieur le Maire : Je l'invite donc à rejoindre momentanément, un court instant, mais tout de même, le siège du Maire.

19. 152023005 – Adoption du compte administratif 2022

Monsieur CANAL : Bonsoir mes chers collègues. Comme chaque année, le compte administratif va vous être restitué. Vous en connaissez les contours. Aussi, cette année, pour la première fois que nous ferons une restitution du compte administratif hors contexte de pandémie ou de crise sanitaire, je vous propose d'être le plus synthétique possible dans la mesure où il reste certainement 2 h 30 de débat encore devant nous.

À l'issue de l'exercice 2022, je me permets de préciser que le budget primitif consolidé a augmenté de l'ordre de 2 %. Sur les trois lignes de dotation qui nous intéressent, la dotation d'investissement reste toujours inchangée et ce depuis à présent 14 ans à savoir 986 465 €. La dotation de gestion locale, pour sa part, augmente modérément de l'ordre de 128 000 €. Quant à la ligne de la dotation d'animation locale, elle progresse pour sa part de 106 000 €. Au total, le volume global de crédits ouverts pour l'année 2022 pour notre arrondissement s'élève à un niveau assez élevé, celui de 15 754 000 €, soit une progression tout de même très conséquente de l'ordre de 22,6 %. Pour l'année 2021, nous étions autour de 12 986 000 €. Cette augmentation s'explique par l'octroi qui nous a été fait lors du budget supplémentaire qui est intervenu au mois de juillet 2022, en l'espèce 1 900 000 €, à l'intérieur duquel, évidemment, nous trouvons sans aucune surprise 1,5 million d'euros d'abondement au titre des fluides qui est un des points de dépense qui, comme vous le savez, est très considérable et difficile à évaluer même si nous faisons la somme et la moyenne des trois annuités précédentes.

Le volume des mandatements, lui aussi très logiquement, progresse de l'ordre de 19 %. Le mandatement est l'exécution comptable qui va jusqu'au bout de la chaîne. En l'espèce, nous sommes passés, grosso modo, de 12,1 millions à 14,7, ce qui est d'ailleurs assez logique. Il n'en demeure pas moins que le taux de mandatement est légèrement en retrait. Il perd trois points. Nous sommes à peu près sur une moyenne de 93 % de mandatement contre 96 % l'année précédente, ce qui laisse tout de même le 15ème à la pointe des arrondissements sur la partie exécution budgétaire.

Si je rapporte cette appréciation sur les trois types de dotation (les deux de fonctionnement et celle d'investissement), nous observons là aussi de très modestes évolutions. Sur la dotation de gestion locale, il y a là aussi un petit retrait, un petit fléchissement de l'ordre d'à peu près trois points. Ceci s'explique par une raison assez simple : il est très difficile pour les prestataires d'aller jusqu'au bout dans la mesure où le défaut de captation des ressources, le défaut de matériaux se fait sentir. C'est la raison pour laquelle ils ordonnent des factures plus tardivement que prévu, ce qui fait qu'il y a pour nous une exécution comptable un peu plus dans le temps. Cela vaut aussi pour la dotation d'investissement. Cependant, tout ceci devrait se corriger très logiquement l'année d'après. Je précise que pour la dotation de gestion locale, même si elle est un peu en repli, il n'en demeure pas moins qu'il y a une très forte progression des fluides, comme je le disais tout à l'heure. Nous passons grosso modo de 2,4 millions à 4,6 millions, ce qui fait là encore une très grosse progression ; c'est quasiment doublé. En réalité, cela fait 89 % d'augmentation. Rien que la partie énergie se décompose de la manière suivante : ce sont 48 % d'augmentation en termes d'électricité et 58 % en termes de gaz, ce qui est absolument considérable.

La dotation d'investissement, comme je vous l'ai dit, ne bouge pas et fait, elle aussi, l'objet d'un taux de mandatement un peu inférieur à la moyenne pour la même raison que j'indiquais précédemment quant à la dotation de gestion locale.

Enfin, la dotation d'animation locale, quant à elle, est à peu près stable à 88,5 % comme les années précédentes avec un volume de mandatements qui est un peu supérieur, ce qui veut dire que les travaux d'urgence – ce sont eux qui consomment le plus – ont été assez dynamiques pour l'année 2023.

Voilà à grands traits ce que je pouvais vous restituer de l'exercice comptable de l'année précédente sans aller trop loin dans les détails. Nous nous tenons évidemment à votre disposition si vous souhaitez poser des questions complémentaires.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ? Qui s'exprime favorablement ? Défavorablement ? Ne participe pas au vote ?

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Monsieur CANAL : Merci beaucoup. Je rappelle le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir fait adopter ce compte administratif. Quel talent !

20. 2023 DLH 63 – Modification de garanties d'emprunts finançant trois programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Toit et Joie

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, deux programmes de rénovation rue d'Alleray.

21. 2023 DLH 73 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Monsieur le Maire : Il s'agit du programme Inventons la Métropole du Grand Paris n° 1 avec une opération qui comprend trois bâtiments dont une résidence RIVP de jeunes travailleurs, un équipement sportif et une résidence étudiante.

22. 2023 DLH 110 – Modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements pour personnes âgées demandée par Seqens Solidarités

Monsieur le Maire : Il s'agit des résidences La Quintinie et Vaugelas. Nous avons inauguré récemment celle d'Oscar-Roty, ce qui fait que nos trois résidences ont été rénovées.

23. 2023 DLH 119 – Attribution d'une aide en nature à l'association Protection Civile de Paris Seine pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans le 16e, 15e et 17e arrondissements

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, du 244 rue de Vaugirard.

24. 2023 DVD 13 – Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

Monsieur le Maire : Madame FERHAT a la parole.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis la mise en place de la nouvelle réglementation pour le stationnement des personnes en situation de handicap possédant une carte CMI, les réclamations pleuvent pour contraventions. Nous voulions régler le problème des 5 à 10 % de fraude mais les personnes pénalisées sont évidemment celles qui possèdent une vraie carte CMI. D'ailleurs, elle a été changée, donc difficile à falsifier. Pénalisées parce que vous devez déclarer votre véhicule au service Handi'Stat. Je vous avoue que je ne sais pas si la CNIL confirme cette nouvelle réglementation pour le fait de déclarer votre véhicule, votre nom et tous vos revenus. C'est à la demande de ma collègue, Madame Anne-Sophie BORDRY, que je vous en informe. Si vous n'avez pas de véhicule, de toutes les manières, le problème se pose puisque vous dépendez d'un aidant ou d'un membre de votre famille. Il faut donc trouver un horodateur pour prendre un ticket au clavier duquel je ne suis pas certaine que les personnes qui sont en fauteuil peuvent accéder. Pendant les JO, comment résoudre le problème de cette information pour les porteurs de cartes de CMI européennes car ils ne le savent pas, ni même ceux de toute la France ? Je vais donc vous rappeler simplement que le 8 mars 2021, c'était la journée internationale de la femme, jour où nous avons eu cette réglementation, mais pas celle de toutes les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap. Nous souhaitons toutes et tous la suppression de ce système. J'espère, comme toutes et tous, une excellente nouvelle pour le mois du handicap prochain qui aura lieu en juin cette année. S'agissant du Rapo, je vais laisser mon collègue Jean-Yves PINET vous en parler car il est plus à même que moi de le faire et je tiens à préciser que Madame Anne-Claire TYSSANDIER défend cette situation au niveau du Conseil de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer la parole au rapporteur, Monsieur PINET ? S'il n'y en a pas, je lui passe la parole aussitôt. Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, avant d'en venir réellement à cette délibération, un petit mot tout de même sur ce nouveau système de lecture automatique des plaques qui nous intéresse et de l'ensemble des FPS – puisque l'on ne parle plus de contraventions mais de forfaits post-stationnement – émis au sein de la Ville de Paris et des Rapo (recours administratif opposable) que doivent faire tous les administrés qui reçoivent ce genre de document, y compris ceux qui normalement sont exonérés du stationnement. Nous avons effectivement parlé des personnes titulaires de la carte mobilité inclusion qui doivent prendre le ticket Handi toutes les 24 heures alors qu'avant, elles n'avaient pas à faire ce genre de choses. Je ne souhaite à personne d'être confronté à une situation kafkaïenne administrative : d'abord mettre le Rapo, le faire par Internet, rentrer tous les documents, lorsque vous avez un véhicule qui n'est pas le vôtre, il est noté que vous n'avez pas la carte grise mais l'administration vous dit que vous n'avez pas donné votre carte grise, donc vous être refoulé. Il est difficile d'être juge et partie puisque bien souvent les Rapo sont étudiés par ceux-là mêmes qui vous envoient les forfaits post-stationnement. Ce système ne marche pas. Ce système, nous l'avons souvent dénoncé, doit être amélioré. Ce n'est pas que nous soyons contre la verbalisation des gens qui ne paient pas le stationnement. Cela n'a rien à voir. En revanche, nous avons le droit d'avoir un système juste, efficace, or il est injuste et inefficace.

Cette délibération, c'est simplement le droit de ne pas s'opposer à ce que sa plaque d'immatriculation soit dans un fichier. J'avoue que sur certains bancs de cette assemblée,

je suis assez amusé de voir une délibération arriver de la gauche sur les fichiers. Dans d'autres situations, on les entend souvent hurler au scandale parce que l'on fait des fichiers. Pour toutes ces raisons, parce que nous ne sommes pas complètement opposés au système de verbalisation de gens qui ne paient pas, je vous propose de nous abstenir sur ce texte.

Monsieur le Maire : Merci. Notamment en fonction de tous les dysfonctionnements du système, proposition de l'exécutif d'abstention. Qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

25. 2023 DVD 25 – Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit du parc de stationnement Citroën–Cévennes.

26. 2023 DVD 69 – 29 à 49 Quai d'Issy-les-Moulineaux, 15e – Convention d'offre de concours avec Bouygues Immobilier relative à l'opération d'aménagement de voirie et à la plantation d'arbres d'alignement

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un projet de Inventons la Métropole du Grand Paris II qui est le projet EDA sur le quai d'Issy. Il s'agit là d'un aménagement paysager de l'espace public pour 500 000 €.

27. 2023 DEVE 20 – Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'association Espaces pour un montant de 133 042 €.

28. 2023 DEVE 27 – Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

29. 2023 DAE 27 – Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'Association régionale pour l'insertion économique et sociale pour 188 000 €, du CASVP le Pari des possibles pour 146 000 €,

Espaces pour 70 000 €, l'Armée du salut Catherine-Booth pour 27 000 €, Action & Transition pour 28 000 €, association Création services Paris pour 31 000 €, BIS boutique solidaire pour 59 000 €. Il y a une intervention de Madame ROY. Excusez-moi, je ne vous avais pas vue. Vous avez la parole, Madame ROY.

Madame ROY : C'est moi qui n'avais pas levé la main. Je voulais revenir sur cette délibération parce qu'il s'agit d'un montant assez important de 5 600 000 €, certes pour une centaine de structures sur Paris, mais cela rentre, en fait, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris, notamment du plan Boost emploi qui a tout de même fixé pour objectif de doubler le nombre de salariés en insertion à Paris au cours de cette mandature. Il se trouve que ces dispositifs d'insertion professionnelle par l'activité qui nous sont présentés sont reconnus parmi les plus efficaces pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer. En 2021, ce sont quasiment 60 % de ces personnes qui sont sorties du parcours soit en emploi soit en formation. Il est donc primordial d'aider ces personnes éloignées de l'emploi à y revenir. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'emploi est un facteur tout de même important d'insertion sociale. Proposer ces dispositifs au plus proche des arrondissements et des personnes concernées est quelque chose de très important, d'autant que le soutien de la Ville par rapport à cette subvention permettra d'accompagner plus de 2 100 ETP, soit environ 5 200 salariés en insertion. Dans le 15ème, nous avons, si je ne me trompe pas, six structures qui sont concernées par cette subvention. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que Monsieur JOZEFOWICZ, rapporteur, souhaite répondre ?

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'activité économique est une démarche importante et efficace dans la réinsertion. Ses résultats ont été reconnus. Elle permet effectivement cette réinsertion moyennant un accompagnement et des dispositions adaptées aux personnes, notamment celles en situation de précarité voire de grande précarité. Effectivement, comme cela a été souligné, plusieurs associations doivent être saluées dont deux sont situées dans le 15ème arrondissement. Nous avons une association qui est dans un dispositif d'atelier chantier d'insertion. Il s'agit de l'association Action & Transition qui est située au 153 rue de la Croix-Nivert. Elle associe plusieurs dispositifs : un accompagnement individuel pour résoudre les freins à l'emploi, une activité professionnelle, un encadrement technique sur les activités de production et évidemment des temps importants de formation. Effectivement, nous avons rencontré à plusieurs reprises Action & Transition qui a même, par exemple, participé au forum du handicap. Quant à Création services Paris, qui est située au 47 rue de Lourmel, il s'agit d'une association intermédiaire. Cela veut dire qu'elle met à disposition des particuliers, des collectivités, des associations ou des entreprises des personnes privées d'emploi qui connaissent des difficultés sociales et dans sa démarche d'inclusion, elle recrute des chômeurs de longue durée mais aussi des SDF. Pour toutes ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce projet à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

30. 2023 DAE 32 – Conventions et subventions (337 700 €) pour dix structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de BL Music au 50 rue Saint-Lambert pour 5 000 €.

31. 2023 DAE 91 – Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Monsieur le Maire : Il s'agit de la Fabrique 230, ressourcerie-recyclerie plaidée par l'Armée du salut rue Castagnary et BIS boutique solidaire, collecte de textiles dans trois boutiques parisiennes dont une du 15ème.

32. 2023 DAE 99 – Subvention (75.500 euros) - à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Monsieur le Maire : Il s'agit de Paris Potier qui organisent chaque année à Saint-Sulpice une manifestation la Journée de la céramique.

33. 2023 DAE 19 – Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, du site tour Eiffel-Émile-Anthoine à l'intersection des rues Jean-Rey et du quai Chirac.

34. 2023 DFA 19 – Résiliation de la CODP - concession de travaux du 28 avril 2015 pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration dans le Parc André Citroën, à Paris 15e

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA a la parole.

Monsieur SAMAMA : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux que regretter cette décision de la part de la société Concept au parc de résilier la convention qui lui permettait d'exploiter la buvette du parc à la suite d'agressions et d'incivilités subies par le personnel ainsi que par la clientèle de la buvette. Les incidents au parc André-Citroën se sont, en effet, multipliés ces dernières années, notamment de la bande de jeunes de Modigliani–Balard que nous suivons de près composée d'une vingtaine d'individus âgés de 12 à 13 ans. C'est pourquoi nous avons, dès les premiers signes de cette dérive délinquante, agi en renforçant considérablement les moyens tant ceux de la police nationale que municipale. Concernant la police municipale, les agents du 15ème y ont renforcé leurs rondes notamment en appui des agents d'accueil et de surveillance du parc pour fermer, par exemple, le parc André-Citroën. Concernant la police nationale, les équipes à VTT ainsi que celles du GSQ (groupe de soutien du quartier) y ont également multiplié leurs passages. Quatre plaintes pour vol par effraction ont, en effet, été déposées depuis le début de l'exploitation de ce restaurant. Une des enquêtes a

d'ailleurs abouti, a pu être élucidée. L'auteur a été placé en garde à vue. Le magistrat avait alors ordonné une réparation pénale.

Jamais nous ne baisserons les bras face à cette délinquance même si nous ne pouvons que regretter cette situation. Nous continuerons à nous battre pour y faire face, notamment à travers le renforcement du triptyque prévention, intervention et répression. Sur la prévention :

- le renforcement de la prévention spécialisée avec, par exemple, l'arrivée d'un éducateur spécialisé dans le 15ème arrondissement. Je rappelle que nous sommes le seul arrondissement qui bénéficie d'un éducateur spécialisé au cours de cette mandature ;
- le déploiement du plan de lutte contre la délinquance et les tirs de mortiers dans le collège Citroën d'où viennent la plupart des auteurs de ces infractions ;
- l'organisation d'actions de prévention avec les policiers nationaux DMPCE dans les collèges pour sensibiliser aux vols et aux agressions ;
- l'arrivée de nouveaux effectifs de police avec, par exemple, à notre demande, une nouvelle équipe de sept policiers municipaux en soirée.

Concernant les violences physiques crapuleuses dont ont été victimes les personnels de ce restaurant, elles ont baissé de plus de 41 % au premier trimestre 2023 par rapport à 2022 dans le 15ème et pour le seul mois de mars, c'est une chute de près de 63 % que nous constatons. La résiliation de cette convention doit donc non pas être considérée comme une défaite mais comme un appel à agir, ce que nous continuerons de faire avec engagement, conviction et détermination pour améliorer la sécurité des habitants et des commerçants de l'arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Il est vrai que c'est absolument inédit qu'une concession de la Ville de Paris ferme dans un parc pour des raisons attenantes à la sécurité et il est vrai que la situation, même si elle a pu s'améliorer dans la sécurité générale sur le 15ème depuis très récemment d'ailleurs, se dégrade dans les parcs et jardins, notamment pour aboutir au renoncement de restaurateurs dans le parc Citroën. Nous avons d'ailleurs des rapports alarmistes du commissaire du 15ème sur la multiplication des incidents dans le parc : des violences, des troubles causés par de jeunes individus avec des agressions, des coups, etc. La situation est donc très grave dans ce parc. Il y a là un appel à lancer à la Ville, à la police municipale pour qu'elle puisse agir davantage ainsi qu'à l'ensemble des forces de police. Il ne faut pas oublier le rôle de la justice par rapport à ces mineurs qui sont, la plupart du temps, dans l'impunité totale lorsqu'ils sont interpellés par les services de police.

La parole est au rapporteur Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, la situation a globalement été résumée par mon collègue Anthony SAMAMA. Toutefois, je souhaite ici insister afin d'exprimer mon profond regret concernant la situation préoccupante qui nous affecte tous en tant qu'élus, citoyens et défenseurs du 15ème arrondissement. Nous apprenons donc par cette délibération la résiliation de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un établissement de restauration bien connu et apprécié situé sur le parc André-Citroën. Cette résiliation anticipée a lieu alors même que le commerçant n'a pas encore amorti en totalité son

investissement de départ. Cette décision a été prise à contrecœur par l'exploitant qui, à plusieurs reprises, a été la cible de menaces, d'insultes et de dégradations comme cela a pu être dit. Nous pourrions d'ailleurs rappeler, pour faire écho à ces incivilités, le manège qui avait été implanté dans ce même parc qui avait pris feu à la suite de dégradations par des jeunes. Il s'agit d'actes inacceptables et qui ont finalement contraint ce commerçant à mettre un terme à son activité privant nos concitoyens d'un lieu de vie et de partage. Il est important de rappeler ici que l'existence même d'un commerce, par sa présence et son activité, participe généralement à dissuader ce type de comportements délictueux. Sa fermeture a donc un impact non seulement sur l'économie locale mais aussi sur le bien-être social et la sécurité de notre quartier. Il est essentiel de comprendre que ces actes ne portent pas seulement atteinte à l'activité économique mais également à la qualité de vie et au tissu social de nos quartiers. Je me permets également de partager ici le retour de ma collègue Marion PARISET, Adjointe au quartier Citroën–Boucicaut qui a malheureusement dû nous quitter pour raisons personnelles dans le cadre du conseil de quartier Citroën–Boucicaut : l'importance d'avoir dans ce parc un service de restauration a été soulignée à de nombreuses reprises, d'autant plus à l'été lorsque le parc se remplit. Il est bien beau de mettre le parc à disposition des grands événements au cours de l'été si nous ne donnons pas les moyens d'en profiter convenablement à ceux pour qui il représente un espace vert de proximité. Je me permets donc ici de transmettre l'interrogation des membres de ce conseil de quartier qui s'interrogent sur le devenir de cet établissement et souhaitent qu'une offre de restauration soit maintenue dans le parc.

Pour conclure, les commerçants sont le cœur de nos quartiers. Ils contribuent à la dynamique, à l'attractivité et à la sécurité de notre arrondissement. Leur sécurité doit être notre priorité. Je vous invite, chers collègues, à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il faudra effectivement être attentif au remplaçant dans cette concession et voir comment le problème peut être résolu surtout en matière de sécurité. Je soumets avec un avis favorable, cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

35. 2023 DDCT 58 – Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

Monsieur le Maire : Pour nous, il s'agit du Centre d'action sociale protestant pour 4 700 €.

36. 2023 DAC 136 – Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et signature d'un avenant à la convention annuelle avec l'association Immanence

Monsieur le Maire : 21 avenue du Maine. Bien connue.

37. 2023 DAC 237 – Subvention (3.000 euros) à une association permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle d'un prix littéraire

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Plume noire qui rend hommage à Léopold Sédar SENGHOR.

38. 2023 DAC 254 – Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 1 500 € à la société historique Archéologie du 15ème.

39. 2023 DAC 256 – Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit d'une subvention de 1 200 € à la FNACA.

40. 2023 DAC 321 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guem au 60 rue de la Convention à Paris 15ème

Monsieur le Maire : La parole est à Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de profiter de cette délibération concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guem, grand musicien algérien, pour vous rappeler que le mercredi 31 à 15 heures se déroulera le défilé de Guem parade sur le parvis de la mairie à l'initiative de sa fille Sarah GUEMGUEM. Une dizaine de centres de loisirs participera à cette manifestation. Le principe de cette parade est de fédérer les élèves sous la responsabilité des REV et des PVP pour créer des moments de partage, de création de danses et de musiques, d'instruments et de costumes à partir de matériaux recyclés, appelés plus couramment Uspide clean, et valoriser les musiques et danses de tous territoires, ce qui était le principe fondateur de Guem, un autodidacte qui a appris uniquement en observant et en écoutant. L'objectif de cette manifestation est également de participer aux olympiades des enfants et de la jeunesse préparatoires à 2024 en valorisant la musique et la danse qui feront leur entrée aux Jeux olympiques et paralympiques. Ce défilé qui ira jusqu'au kiosque central du square Chérioux sera suivi à 16 heures d'un show sur le parvis des musiciens intervenants à l'origine de cette Guem parade. Je me permets d'ailleurs d'insister sur la richesse musicale proposée aux écoles du 15ème puisque pendant trois jours, d'aujourd'hui à mercredi au théâtre de la Plaine, nous avons les représentations chorales et que jeudi et vendredi la salle des fêtes de la mairie accueillera 1 100 élèves de CM2 pour quatre représentations de *Pierre et le loup* par l'Orchestre de chambre de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette annonce musicale. Je soumets à votre vote, s'il n'y a pas d'intervention de la rapporteure, ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

41. 2023 DAC 373 – Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 55 000 € pour le cinéma le Chaplin à Péclet.

42. 2023 DAC 437 Subventions (12.000 euros) aux associations Poésie et chanson Sorbonne, ACE 15 et 7 B 15 au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : 4 000 € pour Chanson et Poésie Sorbonne pour le prix Léopold-Fargue ; 5000 € pour ACE 15 pour le festival de chansons Brassens ; 3000 € pour 7 B 15 pour l'organisation de l'événement Enlivrez-moi. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Une petite intervention rapide qui mettra tout le monde d'accord, je pense. À l'occasion de cette délibération je voulais souligner l'excellente initiative d'ACE 15 en lien avec le marché du livre Brassens pour l'organisation du premier Salon du livre de cuisine ancien et moderne. Je trouve que c'était une excellente initiative. Cela était sympathique. C'était sous le parrainage de François-Régis GAUDRY. C'était donc plutôt franchement très bien. Cela a eu du succès et je sais qu'il y a plein d'autres projets dans les cartons à la fois d'ACE 15 et de l'Association du marché aux livres. Je voulais vraiment saluer cette initiative et toutes les prochaines qui vont venir.

Monsieur le Maire : Absolument. Nous félicitons ACE 15 pour les actions qu'elle mène sur le parc et sur la Halle aux chevaux. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Je trouve effectivement que tout le travail que fait ACE 15 est énorme sur le 15ème et je vous avoue que j'aurais apprécié qu'ils aient un peu plus de 5 000 €. Merci.

Monsieur le Maire : Je pense que tout le monde sera d'accord là aussi. Je soumets donc à votre vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

43. 2023 DAC 492 – Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 1 500 € pour le Comité d'entente des anciens combattants du 15ème.

44. 2023 DASCO 18 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour ce qui nous concerne, du collège Debussy.

45. 2023 DASCO 28 – Collèges dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation pour 2022 (80731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le collège Citroën, de compléments de subventions pour l'évolution du coût des matières premières.

46. 2023 DASCO 46 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

47. **2023 DFPE 27 – Subvention (2 812 098 euros) et avenant n° 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance**

48. **2023 DFPE 32 – Subvention (41 476 euros), avenant n° 3 à l'association avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15e)**

49. **2023 DFPE 80 – Subvention (81 711 euros), avenant n°3 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois, pour la Halte-garderie 189-193 rue de Lourmel (15e)**

50. **2023 DSOL 8 – Subventions (128 000.00 euros) à 6 associations et avenant à CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 70 000 € pour Autisme en Île-de-France 15ème et 5 000 € pour l'association Pro Aid autisme 15ème.

51. **2023 DSOL 9 – Subvention (230 500 euros à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles**

Monsieur le Maire : Il s'agit de 35 000 € pour l'association Loisirs pluriel de Paris 19 pour le projet service loisirs pluriel situé au 205 rue de Javel.

52. **2023 DSOL 13 – Subventions (146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap**

Monsieur le Maire : Il s'agit de 5 000 € pour les Auxiliaires des aveugles.

53. **2023 DSOL 34 – Subventions (36 000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Cap Sport Art Aventure Amitié (CAP SAAA).

54. **2023 DSOL 44 – Subventions (322 500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion – Convention**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'accueil Saint-Vincent-de-Paul pour 21 500 € et de l'accueil Périchaux au 115, association Depaul, pour 20 000 €.

55. **2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Personimages pour 20 000 € et les Chemins de la danse pour 4 500 €.

56. 2023 DSOL 52 – Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois parisien du Handicap

Monsieur le Maire : Il s'agit des foyers de la Fondation Saint-Jean-de-Dieu et de l'association les Jours heureux dans le 15ème.

57. 2023 DSOL 56 – Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, de Emmaüs connect, 65 000 € ; le foyer de Grenelle, 15 000 € ; Bibliocité, 8 000 € ; Konexio, 7 000 €.

58. 2023 DSOL 46 – Aide Alimentaire. Subventions de fonct. ; et subventions d'invest. (Montant total : 121 858 euros) en faveur de personnes et de familles démunies. Avenant et conventions

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Au Conseil d'arrondissement du 6 mars dernier, à l'occasion d'une délibération concernant la reconduction de la subvention de 7 000 € pour le relais Frémicourt, j'avais fait part de la situation critique du relais en raison de l'arrêt d'un de ses financeurs historiques. Je tiens à remercier très chaleureusement Madame HIDALGO, que vous avez contactée directement, mais aussi son Adjointe Léa FILOCHE et toute l'équipe de la DSOL qui ont été sensibles à cette alerte ainsi que les élus du 15ème et Marie-Caroline DOUCERÉ qui a relayé mon intervention au Conseil de Paris. Effectivement, en plus des 7 000 € en reconduction, la Ville accorde une subvention de 30 000 € pour aider le relais Frémicourt à finir l'année correctement mais sous deux conditions : une négociation du loyer à la baisse avec Paris habitat qui, pour l'instant, nous a adressé une fin de non-recevoir mais la semaine prochaine nous avons une réunion avec la DSOL et Paris habitat avec le relais Frémicourt et j'espère que les choses pourront bouger, et également la recherche d'autres financeurs. Je tiens surtout à remercier la Ville de son effort.

Monsieur le Maire : Exactement et merci aussi à l'intention de cette subvention pour les personnes précaires. S'il n'y a pas d'intervention, Monsieur JOZEFOWICZ, rapporteur.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais remonter un peu plus loin : il y a un an déjà, le 16 mai 2022, en Conseil d'arrondissement, nous nous interrogions sur l'adaptation aux besoins du relais Frémicourt du montant de sa subvention de fonctionnement et avions déjà demandé avec Sylvie CEYRAC, que je salue, la révision de ce montant en raison des contraintes notamment de loyer que cette association devait supporter. Cette année, nous constatons la baisse progressive de l'aide allouée par les Petits Frères des pauvres, ce qui a placé le relais Frémicourt dans une situation critique. Enfin, après de nombreux signalements – et je veux remercier la Mairie du 15ème dont les élus se sont mobilisés –, une solution a été trouvée : un montant conséquent a été accordé même si le caractère est exceptionnel et que nous devons rester vigilants et faire en sorte que le relais Frémicourt puisse continuer son action d'aide alimentaire dans le 15ème arrondissement. Pour cette raison, je vous invite donc à adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Si l'État était généreux. Il reste à l'État d'en faire de même puisque nous lui avons également adressé une demande pour qu'il augmente sa subvention à destination de cette association, une des seules dans le 15ème à fournir de l'aide alimentaire. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

59. 2023 DPMP 1 – Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour ce qui nous concerne, d'une subvention de 3 800 € à CREAT'EO IDF rue de Cronstadt.

60. 2023 SG 13 – Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Monsieur le Maire : Merci. Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont suscité aucun débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous arrivons maintenant à l'examen des vœux.

61. V152023021 – Vœu présenté par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu fait donc écho au projet d'ouverture d'une enseigne de restauration rapide au 286, rue de Vaugirard. J'ai été saisie à plusieurs reprises par les habitantes et habitants du quartier qui sont très inquiets de cette ouverture prochaine. Vaugirard – Saint-Lambert est un quartier familial et convivial dans lequel les habitantes et habitants aspirent d'une part à la tranquillité et d'autre part à la diversité des commerces de proximité et de qualité. Or, du fait de ces aspirations, nombres d'entre eux se sont opposés à un tel projet, notamment par le biais d'une pétition qui n'aura, j'imagine, échappé à personne. En effet, la tranquillité du quartier ne saurait être respectée par l'ouverture d'une enseigne de restauration rapide qui exposera les riverains au risque d'une multiplication de nuisances à la fois olfactives et sonores ainsi que d'émissions de polluants. Une partie de ces nuisances sera générée par les nombreux scooters et vélos présents sur une large amplitude horaire afin d'assurer la vente à emporter et les livraisons, toutes deux placées au cœur de l'activité d'une enseigne de restauration rapide. En outre, celles-ci seront assurées alors même que l'espace public environnant n'est pas propice à l'implantation d'une activité de livraison importante. Effectivement, à cet emplacement, rue de Vaugirard, le trottoir est plus étroit, les infrastructures de stationnement sont dangereuses puisqu'elles sont situées au milieu

de la chaussée et enfin la piste cyclable est dans les deux sens et doit donc être libérée et ne peut être obstruée.

Si l'affectation d'un local commercial est régie par les principes de liberté du commerce et de libre entreprise – et c'est heureux, évidemment – la Ville de Paris doit s'engager dans une politique volontariste en faveur de l'implantation de commerces conformes aux objectifs d'alimentation durable, de santé publique, de développement des circuits courts ou encore de productions locales de qualité. Il est donc nécessaire de défendre une alimentation saine et durable pour tous les enfants, notamment en veillant à ne pas multiplier les enseignes de restauration rapide à proximité des écoles. Enfin, il est important de préserver la beauté de Paris, l'identité architecturale du quartier, l'ensemble du paysage urbain et plus particulièrement la façade de cet immeuble de style art déco du 286 rue de Vaugirard.

L'ouverture d'un Burger King rue de Vaugirard va donc à l'encontre des obligations de la Ville de Paris et de la Mairie du 15ème arrondissement, c'est pourquoi avec les élus de mon groupe nous demandons que la Ville de Paris et la Mairie du 15ème soutiennent la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens et enfin qu'une concertation s'engage entre la Ville, la Mairie d'arrondissement, les habitants et les propriétaires du fonds de commerce afin que soit dégagé un projet alternatif conforme aux besoins des habitantes et des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre, Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu a pour objectif de discuter d'une question qui touche de près à notre quartier et notre arrondissement : le projet d'ouverture d'une enseigne Burger King au 286 rue de Vaugirard. Je tiens à rappeler ici la pensée d'un ancien Président de la République, fervent défenseur de nos valeurs françaises, qui disait là où il y a une épicerie, il y a de la vie. Ce simple aphorisme souligne l'importance vitale des commerces de proximité pour le dynamisme et la convivialité de nos quartiers. Bien que conscient de la liberté du commerce et de l'entreprise, je souhaite aujourd'hui exprimer une inquiétude partagée par nombre de nos concitoyens qui ont d'ailleurs lancé une pétition contre ce projet. La restauration rapide, bien qu'appréciée par certains, n'est pas sans conséquences sur la vie de nos quartiers.

Ce projet de Burger King nous pose un certain nombre de problèmes : d'abord, il y a les nuisances olfactives et sonores inévitables qui découlent de ce type d'établissement. Ensuite, il y a l'augmentation du trafic principalement lié à la livraison, comme a pu le dire Madame IBLED précédemment, et aux clients de passage, qui posera des problèmes non négligeables notamment dans une rue telle que celle de Vaugirard où se situe désormais une double piste cyclable. Le local en question ne dispose pas d'un accès facile pour les livraisons, que ce soit pour approvisionner le restaurant ou permettre aux livreurs de récupérer leurs commandes. Cette situation risque d'engendrer des nuisances supplémentaires, notamment pour les riverains et mettre en péril la sécurité de tous dans une rue déjà bien encombrée. Enfin, il y a la nature même de l'enseigne qui ne correspond pas aux attentes et aux besoins des habitants du 15ème. Notre arrondissement est un quartier familial, convivial où le commerce de proximité de qualité est apprécié, encouragé et nécessaire. La multiplication de chaînes de restauration rapide au détriment des commerces traditionnels menace ce fragile équilibre. Il est donc primordial de

conserver et valoriser notre patrimoine culinaire parisien face à cette américanisation et cette « McDonaldisation » de nos rues.

De plus, ce projet intervient dans une zone où les enseignes comme McDonald's et KFC sont déjà présentes. Avons-nous vraiment besoin d'une nouvelle enseigne de restauration rapide ? L'offre actuelle n'est-elle pas suffisante ? Il est de notre devoir d'encourager une alimentation saine et équilibrée pour nos jeunes générations. Nous devons nous battre contre la malbouffe et favoriser les circuits courts et la production locale de qualité. Il est temps de donner la priorité à ce qui fait la richesse de notre quartier : les commerces, leur diversité, le respect de l'environnement et du cadre de vie. En ce sens, une réunion a déjà eu lieu dans votre bureau, Monsieur le Maire, et d'autres suivront dans les prochaines semaines. Je crois pouvoir dire ici que les riverains se sentent écoutés et soutenus par leur municipalité. La venue de ce géant de la restauration rapide pourrait mettre en péril nos commerces locaux qui font la richesse de nos quartiers. Ils ont su créer des liens étroits notamment au travers des différentes associations de commerçants qui existent, que ce soit sur la rue de Vaugirard ou la rue de la Convention. Il serait injuste et imprudent de risquer de les voir disparaître face à l'omnipotence de ce mastodonte de la restauration rapide.

Pour conclure, nous sommes tous conscients des enjeux liés à la santé publique et à l'obésité. Implanter un énième fast-food dans le 15ème arrondissement serait-il véritablement un pas dans la bonne direction ? Je ne le crois pas. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir le vœu présenté par Madame Catherine IBLED et le groupe Indépendants et Progressistes. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. Il y a des explications de vote. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je suis assez heureux que, dans ce Conseil, nous luttions contre la malbouffe, la mondialisation et à l'endroit du grand capital de manière commune...

Monsieur le Maire : Là, vous élargissez un petit peu.

Monsieur SITBON : L'américanisation a dit Monsieur MENUET. C'est très bien, cela me va. Je voudrais dire, Madame IBLED, que tout d'abord la Ville de Paris fait beaucoup de choses en matière de promotion d'une alimentation équilibrée, durable et si possible bon marché car c'est une question pour ne pas réserver une bonne alimentation à seulement ceux qui ont le plus de moyens. Par ailleurs, effectivement, il y a une liberté d'installation du commerce et que, de ce fait, nous ne pouvons pas, là-dessus, imposer les choses. En revanche, nous allons évidemment nous associer à ce vœu. Par le dialogue, nous avons pu, de mémoire, en bas de la rue du Commerce, avec le même groupe Bertrand, installer à la place du Burger King le restaurant de la chaîne « Au Bureau ». Cela a été le cas aussi dans une bataille dans le 20ème arrondissement les semaines qui ont précédé et nous en avons parlé au Conseil de Paris. Nous allons évidemment voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je partage évidemment. Allez-y, Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Très rapidement, juste pour vous dire que nous soutiendrons également ce vœu qui est le bienvenu dans un contexte où l'alimentation de fast-food est un fléau et nous n'en avons pas besoin dans le 15ème

arrondissement d'un nouveau. Il s'agit également d'un établissement avec un commerce plutôt climaticide et donc nous voterons sans réserve ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci de vos interventions qui montrent que nous pouvons faire acte de consensus sur l'essentiel – la nourriture – surtout à cette heure tardive. Je partage en tout cas totalement les arguments qui ont été avancés dans cette affaire très malheureuse, d'ailleurs. Juste un petit regret, je le dis à l'attention de la Ville de Paris mais cela a dû lui échapper, puisque lorsqu'une déclaration préalable de travaux a été demandée pour réaliser les travaux d'aménagement de cet espace pour cette compagnie, la Ville de Paris l'a accordée. Comme vous le savez, la déclaration préalable de travaux ne passe pas devant les Mairies d'arrondissement, comme les permis de construire, ce qui fait que nous n'avons pas pu nous y opposer. Cependant, je peux comprendre que la Ville ait été abusée tout comme les copropriétaires. Nous nous occupons de cette affaire depuis plusieurs semaines. Après une enquête approfondie des plus fins limiers de ce Conseil d'arrondissement, que je ne citerai pas pour ne pas les dévoiler, il a été révélé que l'assemblée générale des copropriétaires était dans l'ignorance de l'enseigne qui allait être ouverte à l'issue de ces travaux puisque c'est une SCI Bonnet qui était demanderesse de l'autorisation de travaux. Il y a donc eu abus. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois puisque, comme Monsieur SITBON l'a rappelé justement, j'avais réussi, voilà quelques années, à empêcher l'implantation d'un Burger King déjà au bout de la rue du Commerce face à l'église Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle en recevant d'ailleurs personnellement le président du groupe Bertrand, Monsieur BERTRAND, dans mon bureau. Là, j'avais un moyen de pression puisqu'il y avait un permis de construire déposé. Je refusais donc de donner le permis de construire si cette enseigne ouvrait un établissement à cet endroit-là pour protéger le quartier. C'est comme cela qu'a été ouvert un établissement « Au Bureau » et pas un Burger King. Cette fois-ci, nous avons été pris de court mais par des moyens déloyaux qui ont été employés par la société Bertrand, qui ont été de déposer une déclaration de travaux sans prévenir quiconque, en tout cas pas le Maire, et, j'imagine, pas la Mairie de Paris non plus, ce qui fait que nous allons livrer maintenant une nouvelle bataille acharnée. Parfois, nous en avons remportées, comme pour l'affaire précédente du Burger King rue du Commerce, comme pour l'église Sainte-Rita et je citerai encore quelques autres dossiers de ce type parce qu'il est inadmissible que l'on puisse à la fois abuser le public, les riverains que j'ai reçus voilà quelque temps dans mon bureau et qui, évidemment, ont déposé auprès de la Ville un recours gracieux contre cette déclaration préalable de travaux. Je recevrai moi-même le président du groupe Bertrand dans quelques jours. Je pense que la pression sera maximale.

En tout cas, je remercie le Conseil d'arrondissement de son soutien total et de tous les groupes de façon à pouvoir m'appuyer sur cette force afin de dissuader le groupe Bertrand d'ouvrir un établissement de ce type. Bien sûr, avec la liberté du commerce et de l'industrie, cela ne va pas être facile. Il va falloir convaincre. Ce que j'espère obtenir, c'est que ce soit une autre enseigne du groupe Bertrand, puisque c'est lui qui a acquis cet établissement, qui puisse ouvrir à cette adresse où, souvenez-vous, feue la Taverne alsacienne qui était là un établissement de prestige et du bon goût français et va aujourd'hui être remplacée par un établissement qui va créer beaucoup de perturbations ; on a parlé des livraisons, des nuisances sonores et olfactives, de la propreté, etc. Nous savons très bien que quand ces établissements ouvrent, il y a énormément de nuisances. D'ailleurs, Burger King n'en a pas le monopole. C'est pareil pour McDo, KFC, Quick, etc. Il faut donc lutter effectivement contre la malbouffe et contre toutes les nuisances

qu'apporte dans un quartier ce type d'établissement. Le combat continue donc et nous espérons pouvoir obtenir satisfaction. En tout cas, bien sûr, ce vœu sera voté avec l'aval de l'exécutif.

Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

62. V152023022 – Vœu déposé par Fanta BERETE et élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à une réelle réflexion en lien avec le conseil de quartier et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe-Breteuil

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes plus de deux millions à vivre à Paris sans compter les personnes qui transitent par la ville dans le cadre de leurs activités ou de leurs vacances. Notre ville ne compte pourtant que 400 sanisettes publiques et gratuites. Que ce soit dans les quartiers touristiques ou ceux qui le sont moins, nous manquons donc cruellement de ce type de commodités. Puisqu'il en est ainsi, certains prennent d'ailleurs nos rues pour des toilettes publiques. D'autres, plus particulièrement les femmes, sont dans l'obligation de payer une consommation pour accéder à des toilettes dans nos cafés, bars et restaurants. Alors que Paris se prépare à accueillir les JO 2024 et que 16 millions de touristes sont attendus selon Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, il est normal, je crois, de s'interroger sur les commodités que nous allons pouvoir offrir à tous. Au-delà des J.O., il y a ceux qui font vivre nos quartiers et je pense ici plus précisément à nos commerçants du marché de Breteuil. Ils disposent sur cette zone d'une seule sanisette qui, lorsqu'elle fonctionne, est largement utilisée par les chauffeurs de taxi, les sans-abri, les touristes. Depuis 2020, les commerçants, plus particulièrement les commerçantes, nous demandent une sanisette supplémentaire. Aussi, nous pensons qu'il est temps de mener une réelle réflexion en lien avec le conseil de quartier, bien entendu, et les associations de riverains sur la création d'une nouvelle sanisette localisée à proximité du marché Saxe–Breteuil. Avec nos collègues, nous espérons être entendus par nos collègues ici et la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un point : effectivement, des sanisettes nous en souhaiterions plus dans l'arrondissement. En fait, il y a un véritable problème de place. Je rappelle que les sanisettes doivent aussi permettre l'accessibilité PMR, donc il y a un certain nombre de normes à respecter. Pour information, nous avons, depuis plusieurs années, cherché nombre d'endroits. Je vous rejoins : il n'y en a pas assez et il faudrait effectivement trouver des solutions. D'autres villes dans le monde ont trouvé d'autres solutions. Est-ce qu'il faut revenir à la bonne vieille sanisette d'antan, à la vespasienne ? Peut-être pas car ce n'était pas terrible pour les odeurs. Effectivement, il faut travailler ensemble. Il faut regarder. Il y a tout de même une problématique de modèle. Très franchement, si nous voulons l'accessibilité, si nous voulons pouvoir les brancher au réseau, il y a une problématique de modèle. Donc plutôt favorable sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Il est vrai que nous demandons depuis longtemps l'implantation de nouvelles sanisettes mais cela est très compliqué. Il y a d'ailleurs un marché de la Ville de Paris qui est épuisé et il faut donc le refaire. En tout cas, bien sûr, je pense que nous pouvons tous partager ce vœu. Il n'y a pas d'explication de vote, donc je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

63. V152023023 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à l'ouverture d'une nouvelle Maison des associations à Paris 15e

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, très rapidement, ce vœu vient en soutien de la vie associative d'ores et déjà dynamique du 15ème. Nous avons rencontré de nombreuses associations, généralement aux moyens et aux ressources limités, et une demande assez récurrente revient très régulièrement, c'est celle de bénéficier d'un nouveau lieu pour tenir des réunions, organiser des rencontres, des événements. Or le 15ème ne compte qu'une seule maison de la vie associative et citoyenne rue de la Saïda qui remplit son office et cela est assez limité pour l'arrondissement le plus peuplé de Paris. Nous avons également le foyer de Grenelle et le tiers lieu « Faire Liens » qui offrent des possibilités complémentaires. Ce souhait est d'ailleurs revenu à plusieurs reprises parmi les demandes de prescriptions localisées dans le cadre de la concertation autour du PLU bioclimatique, raison pour laquelle ce vœu demande la création d'une nouvelle maison de la vie associative facile d'accès dans le 15ème.

Par ailleurs, notre groupe a profité de ce vœu pour faire une amicale relance sur le projet de faire de l'immeuble sis au 106 rue Brancion un lieu alternatif de culture, de mixité sociale et intergénérationnelle également au soutien de l'engagement associatif du 15ème dans un contexte où la Ville de Paris avait d'ores et déjà affecté la somme de 2 millions d'euros à ce projet. Je vous invite donc à voter ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a deux sujets qui n'ont rien à voir, mais ce n'est pas grave. Je vais donc d'abord passer la parole à Monsieur LATINNE. C'est dommage, Madame DOUCERÉ aurait adoré vous répondre mais elle n'a pas pu venir. Donc Monsieur LATINNE sur la première partie concernant la MVAC.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, chers collègues, j'évoquerai ici la partie du présent vœu relative à l'ouverture d'une nouvelle maison de la vie associative au sein de notre arrondissement. D'abord je pense nécessaire de rappeler la volonté ferme et constante de notre Maire et de notre collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, justement citée par Monsieur GOUJON, de faire naître une seconde maison de la vie associative dans notre arrondissement. Aussi nous sommes plutôt finalement surpris – il faut l'avouer tout de même – de voir qu'un tel vœu puisse provenir d'un groupe membre de la majorité du Conseil de Paris eu égard aux nombreuses sollicitations et actions effectuées par notre municipalité pour permettre la création d'une telle structure dans notre arrondissement depuis presque maintenant 20 ans – si on veut compter en termes d'années – hélas toujours restées sans réponse de la part de la Mairie de Paris et de sa majorité jusqu'à ce

jour. Dès lors, votre majorité parisienne se reconnecte peut-être enfin au 15ème et aux besoins de ses acteurs ou peut-être s'agit-il tout simplement d'un exemple de lecture différenciée des réalités au sein de la majorité de Madame HIDALGO. À vous de répondre peut-être à cette interrogation.

Toutefois plutôt que de questionner simplement l'ambition réelle de ce vœu, nous pouvons nous satisfaire qu'au moins un groupe de cette majorité entende enfin les demandes et sollicitations multiples de nos concitoyens et permette la création d'une seconde MVAC dans notre arrondissement. En conséquence, nous ne pouvons qu'appuyer cette partie de votre vœu, cette dernière s'inscrivant pleinement dans la continuité de la politique de notre arrondissement afin de soutenir notre tissu associatif et contribuer à son développement.

Au-delà de cet élément introductif, l'existence d'une première structure a été prouvée par son efficacité et son rôle essentiel dans le soutien aux associations et dans le développement de dynamiques au service du bien commun et du bien vivre ensemble de manière plus globale. Toutefois malgré le tiers lieu et le foyer de Grenelle dont le travail admirable a été évoqué, nous ne pouvons que constater en effet un véritable déséquilibre et un besoin d'améliorer les services en la matière dans notre arrondissement. Comment imaginer qu'un territoire, comme cela a pu être évoqué, si densément peuplé – l'équivalent de Bordeaux, la neuvième ville de France, comme on aime souvent à le rappeler – n'ait finalement qu'une seule MVAC. Les citoyens, les associations et même la jeunesse, si je dois prêcher pour ma délégation, ne doivent pas être oubliés ou déconsidérés. Ils méritent pleinement un nouveau lieu dédié afin de se réunir, de se former et finalement de développer de nouvelles initiatives.

Aussi j'aimerais profiter de ce vœu pour évoquer avec vous le développement d'un nouveau projet plutôt novateur pour notre arrondissement et, *in fine*, pour la Ville de Paris. En d'autres termes, nous souhaitons pousser nos réflexions et positions vers la création d'un nouveau lieu regroupant justement une maison associative et un espace jeunesse au sein d'une même structure. Effectivement, cette idée émane de réflexions en cours et présente de nombreux avantages. En combinant ces deux entités, nous favoriserons ainsi des échanges intergénérationnels au cœur de notre politique, nous permettrons une pleine transmission des savoirs et des valeurs de nos acteurs et aussi et surtout, nous pourrons pleinement soutenir le développement de projets communs entre les associations, les jeunes et toutes les personnes souhaitant agir pour le 15ème. Cette synergie renforcerait l'impact et l'efficacité de ces structures, répondrait aux lourds problèmes budgétaires connus de la municipalité parisienne et créerait enfin un lieu de dynamiques pour notre cité, qui plus est, au regard du départ du CIDJ et en soi des opportunités que son espace nous laisse ou plus tôt nous laisserait au lendemain des JO 2024.

En conclusion, l'ouverture d'une seconde maison de la vie associative répond pleinement à la volonté de notre Mairie de soutenir le tissu associatif et de répondre à un véritable besoin constamment soulevé par nos concitoyens. Tout comme les associations locales, les jeunes méritent un espace dédié où ils pourront finalement se réunir, collaborer et s'épanouir. Enfin, en envisageant la création d'une structure regroupant la MVAC et un espace jeunesse, nous pourrions ainsi encourager une approche innovante qui favoriserait les synergies entre les générations. Je ne peux donc que soutenir votre vœu, vous inviter éventuellement à l'amender afin d'intégrer cette nouvelle dynamique synergique et surtout à œuvrer ensemble au mieux et malgré nos différences pour répondre aux attentes de nos concitoyens en la matière afin de pleinement renforcer le tissu associatif

et finalement pleinement renforcer les ambitions de la jeunesse du 15ème et finalement pouvoir créer toute cette dynamique associative. Je vous remercie et je laisse la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Comme le suggère mon Adjoint Louis LATINNE, nous mesurerons ainsi votre degré d'influence auprès de l'exécutif parisien puisque cela fait une bonne quinzaine d'années que nous demandons une deuxième maison des associations et d'ailleurs je rappelle, pour les plus anciens d'entre nous, c'est-à-dire moi-même, que lorsque la ZAC Boucicaut a été créée voilà quelques années, il était prévu un espace associatif de 1 000 m² pour les associations. Il s'agissait en quelque sorte d'une deuxième maison des associations. Sauf que le projet a malheureusement évolué. Pas dans le bon sens puisque ces 1 000 m² associatifs ont été transformés en résidence pour travailleurs migrants. Je pense donc que nous avons là malheureusement loupé la possibilité d'avoir une deuxième MVAC dans le 15ème et dans un secteur qui en était dépourvu parce que celle qui existe actuellement, même si elle a beaucoup de succès, est totalement excentrée et ne bénéficie qu'à une petite portion du 15ème.

En tout cas, si nous allons voter cette partie de votre vœu, nous ne voterons pas la seconde parce que trop, c'est trop. Dès 2008, j'ai demandé au Maire de Paris, Bertrand DELANOË, que j'ai rencontré à l'époque, c'est-à-dire dès la première année de mon premier mandat, de pouvoir faire partir les techniciens d'un service d'atelier de réparation de chauffage (le STEGC) qui squattaient ces bâtiments – le mot n'est pas trop fort – pour essayer de les restituer à la population parisienne et du 15ème pour un espace culturel. Je n'ai pas eu beaucoup de succès. J'en ai eu plus, c'est vrai, auprès de la Maire de Paris actuelle, Madame HIDALGO, qui, après que j'ai pu la convaincre, a accepté ce projet. D'ailleurs, celui-ci est aujourd'hui lancé. Monsieur JACQUOT aurait pu rapporter, mais il n'a pas pu venir. Il s'agit d'un projet culturel dans ce que nous appelons le Carré Brassens-Brancion qui est très opportun, je crois, dans la mesure où il se situe dans un secteur très populaire avec beaucoup de lieux de culture alentour, que ce soit la Ruche, le marché aux livres anciens, le théâtre Monfort, toutes les activités qui ont été citées tout à l'heure d'ACE 15 dans le parc Brassens, la médiathèque Yourcenar et qu'il pourrait être un pôle culturel même dépassant largement le 15ème.

Nous avons donc déjà eu plusieurs réunions avec la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ; des réunions très productives d'ailleurs aussi bien en matière de financement que de réalisation et de réflexion sur le projet. J'ai fait plusieurs visites sur site dont la dernière avec la nouvelle directrice des affaires culturelles, Madame FILIPPETTI, et son cabinet afin d'explorer les modalités d'usage du lieu qui est gigantesque. Il s'agit d'un immense bâtiment, l'ancien siège social des abattoirs de Vaugirard. Nous souhaitons donc en faire – le projet a bien avancé – un lieu de restitution, de répétition, d'exposition dans un quartier, comme je le disais, à l'activité culturelle particulièrement riche. En plus d'activités pour la musique, la danse, la peinture, sculpture, etc., la proposition que nous examinons actuellement avec la Ville de Paris et qui me paraît d'ailleurs très intéressante, c'est que nous puissions en faire le lieu d'exposition des collections du fonds d'art contemporain de la Ville de Paris, ce qui donnerait un rayonnement parisien à cet ensemble qui pourrait véritablement trouver sa place dans la muséographie, si je peux dire, parisienne. Malheureusement, le STEGC s'accroche à ces bâtiments. Il devait les évacuer cette année. Cela est reporté à l'année prochaine. Cependant, cela me paraît compliqué étant donné les Jeux olympiques.

En tout cas, il s'agit d'un dossier que nous suivons au jour le jour. Il s'agit bien d'un lieu de culture qui n'aura pas du tout vocation, même s'il y aura peut-être un établissement de restauration, à devenir ce que vous dites dans votre proposition. Nous avons, me semble-t-il plus d'ambition culturelle dans un arrondissement dont on dit souvent qu'il en manque pour ce bâtiment exceptionnel qui permettra de faire rayonner la culture dans le 15ème et au-delà.

Madame TORANIAN : Merci Monsieur le Maire. Madame NIAKATÉ, chers collègues, je vous remercie évidemment pour ce vœu qui témoigne de notre intérêt commun envers les associations du 15ème arrondissement. Les maisons de la vie associative et citoyenne constituent évidemment des maillons essentiels de la participation citoyenne et de l'engagement associatif à Paris et elles sont souvent d'ailleurs le premier interlocuteur de nos 80 000 associations parisiennes et elles constituent bien sûr des acteurs incontournables pour la vie locale de nos arrondissements. Tout au long de cette mandature et dans la continuité des précédentes, nous avons fait le choix, avec la Maire de Paris, de soutenir l'engagement quotidien qui avait contribué à faire de Paris une ville plus résiliente et solidaire.

Le monde associatif et le volontariat sont deux piliers de la vie et de l'économie parisienne. C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour obtenir toujours plus et toujours mieux pour les associations parisiennes et c'est aussi pour cela que nous avons engagé et mis en place une réforme de l'organisation territoriale. L'objectif était de faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale pour améliorer la qualité du service public, ce qui implique bien sûr de déléguer des responsabilités et de renforcer les moyens d'intervention des Mairies d'arrondissement pour pouvoir piloter l'action municipale sur leur territoire. Les MVAC sont donc des acteurs territoriaux incontournables, comme je le disais, et cela est particulièrement vrai dans le 15ème arrondissement où sa fréquentation et son dynamisme en font un acteur salué par les associations qui la fréquentent.

Le sujet mis à l'ordre du jour par votre vœu n'est, en effet, pas nouveau. Je le sais. Je me souviens, Monsieur le Maire, même si je n'avais pas encore le plaisir d'être élue à cette époque, que vous aviez dès 2017 émis vous aussi le souhait de développer une seconde maison des associations dans le 15ème au motif d'ailleurs que la MVAC actuelle était trop excentrée dans l'arrondissement et pas suffisamment centrale et donc la volonté d'en ouvrir une deuxième dans un autre endroit du 15ème. C'est évidemment un sujet essentiel que celui de l'animation territoriale.

Pour autant, votre vœu ne me semble pas répondre à l'ensemble des questions qu'il soulève et qui sont légitimes. Vous mentionnez d'ailleurs une demande d'implantation potentielle d'une annexe au 106 rue Brancion. En l'occurrence, le 106 rue Brancion est très proche de la MVAC actuelle, ce qui ne me semble pas résoudre l'enjeu de localisation. Par ailleurs, le projet du 106 n'en est qu'à ses prémisses. Nous proposons avec Carine ROLLAND de justement pouvoir lancer une concertation pour que l'avenir de ce lieu central et particulièrement important du 15ème puisse être coconstruit en lien avec les citoyens et les associations du quartier et de l'arrondissement de manière plus générale. Ainsi, c'est une réflexion plus globale que je vous propose d'avoir ensemble : quelle utilisation de cette annexe pour ne pas en faire un simple duplicata de l'actuel ? Nous sommes en train de mener toute une réflexion sur l'avenir des MVAC et comment elles peuvent également devenir un lieu de pépinière associative, comment elles peuvent devenir également un lieu essentiel de la participation citoyenne pour faire vivre le C de

l'acronyme MVAC. La question est aussi celle de l'implantation : quels usages voulons-nous y mener ? Toute une réflexion est en cours sur le multi-usages à la Ville. Peut-être que nous pouvons installer cette deuxième maison de la vie associative et citoyenne dans un lieu qui est déjà existant dans le 15ème. Quelle programmation nous en faisons ? Etc. Il y a donc énormément de questions qui se posent et ce n'est pas seulement est-ce que nous sommes pour ou contre mais réfléchir à l'usage que nous ferons de cette deuxième maison de la vie associative et citoyenne si celle-ci était actée.

Comme je considère que les questions sont encore très nombreuses, je propose que nous puissions nous abstenir sur ce vœu afin de mener une réflexion plus globale tous ensemble avec Marie-Caroline DOUCERÉ et les services de la Mairie du 15ème. Vous noterez que je ne peux que partager cette volonté d'efficience renforcée dans le soutien à nos associations du 15ème. Je nuance juste le chemin pour y parvenir. À mon avis, il s'agit d'un sujet trop important pour que nous le tranchions dans un vœu en Conseil d'arrondissement. Je serais d'avis que nous puissions partager une réflexion et un travail collectif sur ce sujet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Puisque nous sommes un Conseil d'arrondissement très opérationnel où il ne s'agit pas simplement de lire des textes mais où il y a des choses qui se décident, j'en profite pour donner peut-être une piste supplémentaire à l'Adjointe qui concerne des locaux qui pourraient être restitués à leur vocation et à la destination qui leur avait été donnée au départ et qui n'a jamais été assumée, qui est l'imprimerie nationale au Ministère des Affaires étrangères puisqu'une des deux ailes latérales de ce Ministère, lorsque celui-ci a été créé, devait être affectée à des locaux associatifs. Votre proposition m'y a fait penser : cela pourrait être installé dans un bâtiment existant. Dans la convention, à l'époque, – je ne sais plus quelle est nature juridique du texte (une convention, un permis de construire, etc.) –, il y avait cette obligation de la part du Ministère des Affaires étrangères. D'ailleurs, je me souviens des débats que nous avons eus à l'époque, même si je n'étais pas Maire mais premier Adjoint, qui devait être d'affecter ce bâtiment latéral qui est l'aile droite – je ne m'en souviens plus du nom de la rue – à une destination associative intégralement. Je pense donc qu'il doit y avoir à la Ville de Paris, dans les vieux grimoires, ce document qui oblige à affecter ce bâtiment à sa destination et qui évidemment n'a jamais été suivi d'effet. Il s'agit juste d'une idée.

Maintenant, pour ce qui concerne votre proposition d'abstention, je vais donner la parole à Monsieur LATINNE afin de savoir s'il transforme sa proposition de vote favorable en abstention et peut-être aussi à Madame NIAKATÉ si elle veut répondre aux différentes propositions. Madame NIAKATÉ, peut-être.

Madame NIAKATÉ : Je veux bien considérer qu'étendre la maison des associations à une maison de la jeunesse n'a pas rien à voir et je n'ai donc pas de difficulté à intégrer l'amendement sous réserve d'avoir le texte car je ne l'ai pas vu. S'agissant de la deuxième partie du vœu concernant le 106, j'étais très étonnée car je n'ai eu aucune information depuis le vœu que nous avions proposé il y a à peu près un an sur exactement le même sujet. Il est vrai que cela peut être bien de partager l'information avec toute l'assemblée. Je découvre donc qu'il y a un projet en cours, etc.

Monsieur le Maire : Écoutez, je veux bien que vous le découvriez mais cela fait des années que la DAC et l'Adjointe chargée des affaires culturelles à la Mairie de Paris travaillent là-dessus avec nous. Après, je ne peux pas informer toute la majorité municipale...

Madame NIAKATÉ : La rédaction du vœu n'est pas en contradiction avec ce que vous venez d'annoncer sur le volet culturel.

Monsieur le Maire : Moi je considère que si. Je donnerai donc un avis négatif sur la deuxième partie de votre vœu, sauf si vous la retirez car cela n'a pas grand-chose à voir, comme l'a dit d'ailleurs Madame TORANIAN avec la maison des associations. D'ailleurs, cela ne sera pas du tout cela. Ce n'est pas du tout dans cette voie que nous nous sommes engagés avec la Ville de Paris.

Madame NIAKATÉ : Bah, elle ne sera pas votée et puis voilà.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est comme ça. Monsieur LATINNE.

Monsieur LATINNE : En effet, notre proposition était de faire une dissociation du vœu entre le souhait de création d'une maison de la vie associative qui, pour le coup, est une bonne chose et cette seconde partie qui contrevient à la politique menée et à la position défendue par la Mairie du 15ème arrondissement. S'il n'y a pas de dissociation, nous ne pouvons pas voter ce vœu. Nous allons nous abstenir pour ne pas le bloquer d'une certaine manière. En cas de dissociation du vœu et de la mise en avant de la création d'une maison de la vie associative, nous avons tout intérêt à le voter de notre côté.

Monsieur le Maire : Donc nous votons la première partie du vœu ?

Monsieur LATINNE : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Avis favorable et avis défavorable pour la deuxième partie. Je mets donc aux voix. Nous dissocions donc les deux éléments du dispositif. Le premier élément concerne : « *La Ville de Paris et la Mairie du 15ème créent une nouvelle maison de la vie associative facile d'accès dans le 15ème* ». Je soumets cette proposition à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche.

La première partie du vœu est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : La deuxième partie du dispositif sur le chantier du 106 rue Brancion avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Les Verts. Contre ? Abstention ? La gauche. Merci.

La deuxième partie du vœu est rejetée à la majorité.

Monsieur le Maire : Nous avons donc un vote dissocié. Je vous remercie.

Maintenant un certain nombre d'informations diverses. Ceux qui sont des passionnés de l'histoire du 15ème, c'est-à-dire vous toutes et tous ici, sont invités à une conférence absolument passionnante et exceptionnelle sur Adolphe CHÉRIOUX. Tout ce que vous voulez savoir sur Adolphe CHÉRIOUX que vous n'avez jamais osé demander, vous pourrez le faire mardi à 17 heures dans cette mairie en salle Saint-Lambert.

Notre arrondissement a été choisi cette année pour les commémorations des journées nationales de la résistance qui ont lieu dans le 15ème pendant plusieurs jours avec des parcours de mémoire – je parle sous le contrôle de l'Adjointe –, fleurissements de plaques souvenirs et plusieurs cérémonies très importantes, je pense, pour honorer les résistants

qui ont été exécutés par les Allemands pendant cette période dans le 15ème. Je vous invite à participer à ces cérémonies du jeudi 25 mai à 11 h 30 devant le stand de tir de Balard à la plaque commémorative qui est sur le Ministère où d'ailleurs sera érigé le poteau d'exécution qui, comme vous le savez, est détenu dans cette mairie et qui a servi à l'exécution de 150 résistants. Idem, le même jour à 15 heures place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, avec les élèves du lycée Buffon en mémoire des cinq martyrs du lycée Buffon et à 17 h 45 un hommage là aussi à une grande résistante du 15ème qui a été élue de cet arrondissement, Nicole de HAUTECLOCQUE, qui a participé aux combats de la libération de Paris et au réseau de résistance du colonel RÉMY. Le vendredi 26, continuent les journées de la résistance avec l'implantation d'un village des associations de 11 heures à 19 heures sur le parvis de la mairie du 15ème avec notamment à 11 h 45 une conférence sur Nicole de HAUTECLOCQUE, résistante de la première heure par son petit-fils Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, qui fut notre collègue quelque temps, et à 19 h 30 la projection du documentaire *HITLER sur table d'écoute* suivi d'un débat sur la Source K, c'est-à-dire l'ingénieur Robert KELLER, qui avait réussi à mettre sur écoute HITLER ainsi que tout l'état-major des forces d'occupation allemande en France, avec notamment plusieurs participants : le général DEGOULANGE, les compagnons de la résistance et Jean ROL-TANGUY qui est le président du Comité parisien de la libération et le fils du colonel ROL-TANGUY. Et le samedi 27, puisque ces journées de la résistance se déroulent sur trois jours, il y aura une cérémonie devant le monument aux morts du 15ème, entre autres.

- jeudi 1er juin à 20 heures : dans le cadre du mois du handicap, une pièce de théâtre autour de la romance en salle des fêtes ;
- mercredi 7 juin de 14 heures à 17 heures : mois du handicap, forum de sensibilisation au handicap ;
- samedi 10 et dimanche 11 juin ; portes ouvertes des ateliers d'artistes :
- vendredi 16 juin à 18 h 30 : commémoration de l'appel du général de GAULLE ;
- lundi 19 juin : prochain Conseil d'arrondissement.

Il y a aussi une multitude de conseils de quartier et de fêtes de conseils de quartier. Voilà pour les informations diverses qui sont assez nombreuses pour cette fin d'année scolaire. Je vous remercie.

La séance est levée.

Maire du 15e arrondissement	**Philippe GOUJON**	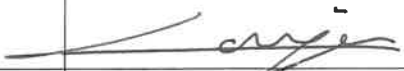
Secrétaire de séance	Vesprouumis	
Secrétaire de séance	Anouch TORANIAN	